Études et documents no 8

La répartition sectorielle des travailleurs immigrants au Québec

par : Normand Proulx
Société METREQ

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Immigration

Direction de la recherche

Novembre 1979

104-04333/

Études et documents no 8

La répartition sectorielle des travailleurs immigrants au Québec

par : Normand Proulx
Société METREQ

Étude effectuée pour la Direction de la recherche du ministère de l'Immigration du Québec par la société METREQ en juillet 1978

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Immigration

Direction de la recherche

Novembre 1979

Bien que cette étude ait été préparée pour la Direction de la recherche du ministère de l'Immigration du Québec, les idées qui y sont exprimées demeurent la seule responsabilité des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles du ministère.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1979

ETUDE EFFECTUEE POUR LA DIRECTION DE LA RECHERCHE
DU MINISTERE DE L'IMMIGRATION DU QUEBEC
PAR LA SOCIETE METREQ EN JUILLET 1978

Auteur: Normand Proulx

Collaborateurs: Jean-Claude Otis
Pierre-Yvon Ouellet
Pierre St-Amour

Secrétariat: Louise Beaulieu-Brassard

TABLE DES MATIERES

		Page
INTRODUCTION		11
CHAPITRE I:	Les conditions sectorielles de travail au Québec (1970)	21
	1.1 Le cadre institutionnel	23
	1.2 Le taux de syndicalisation	26
	1.3 Les conditions de travail	33
	. les éléments de la rémunération directe	34
	. les éléments de la rémunération indirecte	40
	. les éléments autres que la rémunération	44
	1.4 Conclusion	47
CHAPITRE II:	Analyse sectorielle des travailleurs immigrants	51
	2.1 La population	55
	2.2 Analyse sectorielle des travailleurs immigrants	56
	2.3 La présence des travailleurs immigrants sur le marché du travail	62
	. la profession	63
	. le sexe et la scolarité	70

Page

2.4 Les zones de concentration: caractérisation selon le lieu de naissance et la période d'immigration... 71

2.5 La concentration sectorielle: caractérisation selon la profession, la scolarité, le sexe et la langue d'usage..... 77

. la profession..... 77

. la scolarité..... 80

. le sexe..... 81

. la langue d'usage..... 82

2.6 Résumé..... 84

CHAPITRE III: Les disparités salariales..... 87

3.1 Le cadre théorique..... 89

3.2 Les écarts salariaux selon le lieu de naissance..... 96

3.3 Analyse multivariée..... 110

CONCLUSION..... 115

ANNEXES..... 125

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I

		Page
1.1	Taux de syndicalisation selon le secteur d'activité économique, 1968	30
1.2	Taux de syndicalisation dans le secteur manufacturier, 1968	31
1.3	Eléments de la rémunération directe dans l'industrie manufacturière	36
1.4	Eléments de la rémunération directe selon le secteur d'activité économique	37
1.5	Absences payées et contributions de l'employeur aux régimes de bien-être et de prévoyance des ouvriers, Québec, 1971	41
1.6	Classification des secteurs selon les conditions de travail (1970)	50

CHAPITRE II

2.1(a)	Répartition procentuelle de la population active de Montréal (1970) selon le lieu de naissance et le secteur d'activité	58
2.1(b)	Répartition procentuelle de la population active de Montréal (1970) selon le lieu de naissance et le secteur d'activité manufacturière	59

		Page
2.2	Répartition procentuelle des immigrants et Québécois d'origine dans les secteurs forts et faibles, Montréal, 1970.....	61
2.3(a)	Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon la profession et le secteur d'activité économique, Montréal, 1970.....	64
2.3(b)	Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon la profession et le secteur d'activité manufacturière, Montréal, 1970 (suite).....	65
2.4(a)	Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon le sexe et la scolarité, activité économique, Montréal, 1970.....	68
2.4(b)	Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon le sexe et la scolarité, activité manufacturière, Montréal, 1970 (suite)...	69
2.5	Concentration sectorielle des travailleurs immigrants selon le lieu de naissance dans les secteurs forts et faibles, Montréal, 1970.	73
2.6	Concentration sectorielle des immigrants selon la période d'immigration, Montréal, 1970.....	74
2.7	Concentration sectorielle des immigrants nés en Italie selon la période d'immigration, Montréal, 1970.....	75
2.8	Concentration sectorielle des immigrants selon la profession, Montréal, 1970.....	78

		Page
2.9	Concentration sectorielle des immigrants selon la scolarité, Montréal, 1970.....	80
2.10	Concentration sectorielle des immigrants selon le sexe, Montréal, 1970.....	82
2.11	Concentration sectorielle des immigrants selon la langue d'usage, Montréal, 1970.....	83

CHAPITRE III

3.1	Revenu de travail moyen et taux horaire moyen de rémunération selon le lieu de naissance, Montréal, 1970.....	98
3.2	Répartition procentuelle des salariés selon le taux horaire moyen de rémunération, Montréal, 1970.....	99
3.3	Composition des groupes de salariés selon certains attributs relatifs à l'âge, au sexe et à l'état matrimonial, Montréal, 1970.....	103
3.4	Composition des groupes de salariés selon certains attributs professionnels et scolaires, Montréal, 1970.....	106
3.5	Composition des groupes de salariés selon certains attributs linguistiques, Montréal, 1970.....	107
3.6	Taux horaire moyen de rémunération des travailleurs immigrants selon la période d'immigration, Montréal, 1970.....	109

Page

3.7 Rémunération horaire moyenne selon certains lieux de naissance et secteurs d'activité, Montréal, 1970 111

GRAPHIQUE

1.1 Eléments de la rémunération indirecte dans le secteur manufacturier, Québec, 1971..... 42

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Cette étude sectorielle des travailleurs immigrants vise deux objectifs. D'abord, elle cherche à identifier les activités économiques qui sont fortement dépendantes de la main-d'oeuvre immigrante; en ce sens, cet objectif vient s'inscrire dans les efforts déjà entrepris par le ministère de l'Immigration du Québec afin d'évaluer l'impact économique des immigrants sur la société d'accueil. Ensuite, elle vise à identifier les zones de concentration de travailleurs immigrants et à caractériser ces zones en termes de conditions de travail; cet objectif prioritaire de l'étude s'inscrit dans les intentions, émises par le même ministère, de veiller à ce que les travailleurs étrangers puissent bénéficier de conditions de vie et de travail comparables à celles des Québécois.

En ce qui a trait à l'impact de l'immigration, un certain nombre d'études ont déjà abordé le sujet(1). Toutefois, le phénomène est suffisamment complexe pour qu'il ne puisse faire l'objet d'une analyse exhaustive; l'augmentation de la population et de la main-d'oeuvre entraîne des variations sur un ensemble considérable de variables interdépendantes et dont les relations sont si peu connues

---

(1) Mentionnons les études menées conjointement par le M.I.Q. et l'Institut national de recherche scientifique (I.N.R.S.), en particulier celle de Polèse, M. et Le Minh, A., L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-1975. Ministère de l'Immigration du Québec, Etudes et documents no 3, 1978.

et/ou quantifiées que la résultante nette de cet accroissement est difficilement identifiable. Ainsi, les études sur l'impact économique de l'immigration ont mis en veilleuse les conditions générales de travail sur lesquelles l'immigration a certainement une influence; les flux de nouveaux immigrants, s'ils opèrent une pression suffisamment forte sur l'offre de travail, peuvent influencer directement la rémunération et les conditions générales de travail(1).

De plus, dans la mesure où les immigrants constituent une part importante du stock de main-d'oeuvre immobilisée dans certains secteurs, ils pourraient, par une attitude moins revendicatrice ou encore anti-syndicale, influencer directement l'évolution des conditions de travail de ces secteurs. Cette situation n'est d'ailleurs pas sans rapport avec les principes sous-jacents aux politiques de main-d'oeuvre et d'immigration. Ainsi, les critères de sélection mis de l'avant par les politiques d'immigration accordent une grande importance au concept et à l'existence de postes vacants; or, un certain nombre de postes, sectoriellement localisables, demeurent vacants parce que les conditions de travail qui lui sont rattachées sont insuffisantes pour attirer la main-d'oeuvre locale.

---

(1) Voir à ce propos Davies, G.W., "Macroeconomic Effects of Immigration: Evidence from CANDIDE, TRACE and RDX2", Analyse de Politiques, vol. III: 3, été 1977. Voir également Parai, L. "L'incidence économique de l'immigration", Etude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, 1974.

Dans cette perspective, l'immigration contribue à perpétuer certaines imperfections du marché plutôt qu'à combler certaines pénuries.

Notre apport à ce thème se limitera essentiellement à identifier les secteurs où les immigrants constituent une part importante de la main-d'oeuvre. Les études sur l'immigration ont principalement mis à profit les renseignements sur les flux annuels d'immigrants et sur la répartition professionnelle (emploi projeté) de ces flux; l'intention première de cet ouvrage est le traitement de la répartition sectorielle du stock d'immigrants qui résidaient au Québec, et plus particulièrement dans la zone métropolitaine de Montréal, au moment du recensement décennal de 1971.

Mais indépendamment des impacts économiques de l'immigration, la société d'accueil doit s'assurer que les travailleurs immigrants ne souffrent pas de conditions de travail discriminatoires; elle doit être attentive au phénomène de la concentration de travailleurs immigrants dans des entreprises ou des secteurs d'activité offrant des conditions peu avantageuses (ghetto de travail). Cette préoccupation est à la base de cette étude.

Dans ce domaine, nos connaissances sont rudimentaires. L'état actuel des statistiques empêche l'étude exhaustive des phénomènes tels que l'attitude discriminatoire à l'égard des immigrants dans l'embauche et la promotion du personnel de certaines entreprises, l'exploitation de certains travailleurs corvéables dont les travailleurs immigrants illégaux ou temporaires, la reconnaissance de la scolarité et de l'expérience des travailleurs immigrants, l'efficacité et les implications socio-économiques des réseaux ethniques de placement et d'emploi, etc. Pour étudier toutes ces questions, il nous faudrait développer certaines méthodes d'analyse (entrevues, questionnaires) aptes à fournir l'information manquante. Dans le cadre de ce projet, nous traiterons du thème des conditions de travail des immigrants à partir des données du recensement de 1971.

Les conditions de travail couvrent un ensemble considérable de variables dont la plus couramment utilisée est sans doute le taux de salaire horaire. Pour les fins de cette étude, nous devons toutefois étendre notre définition à des variables telles que: congés rémunérés, type de rémunération (horaire, au rendement), contributions de l'employeur à des régimes privés de prévoyance et de bien-être, temps travaillé, santé et sécurité au travail, etc. Ces éléments constituent des indicateurs objectifs mesurables des conditions générales de travail.

Les renseignements dont on dispose pour traiter ces conditions de travail ont généralement comme unité statistique de base l'entreprise plutôt que l'individu. Ainsi, certaines études cherchent à démontrer les différentielles de salaire ou de conditions de travail pouvant exister entre les entreprises de différents secteurs d'activité, de différentes tailles ou selon la syndicalisation. Au niveau des écarts entre individus, les travaux se sont presqu'exclusivement limités aux écarts de revenus selon le sexe ou le groupe linguistique.

L'utilisation des sources de données actuelles imposent des contraintes importantes à une étude sur les conditions de travail d'un groupe spécifique de travailleurs tels que les immigrants. Comme nous l'avons mentionné, les enquêtes sur les conditions de travail sont faites auprès des entreprises: or, outre le sexe et la profession, il est difficile d'obtenir des informations spécifiques à chacun des employés à partir de celles-ci. A l'inverse, les enquêtes qui ont comme unité de base les individus et dans lesquelles on retrouve des renseignements relatifs à la citoyenneté, à la période d'immigration, ne contiennent aucune information spécifique aux conditions générales de travail; c'est le cas des recensements, d'où l'on ne peut tirer, comme éléments d'analyse des conditions de travail, que: a) le revenu total de

travail au cours de l'année précédente, ainsi que b) le nombre de semaines travaillées au cours de l'année précédente et le nombre d'heures travaillées au cours d'une certaine période de temps.

Malgré ces contraintes, l'analyse sectorielle que nous proposons constitue une étape préliminaire nécessaire à toute enquête rigoureuse sur les conditions de travail et les attitudes discriminatoires à l'égard du travailleur immigrant. Il s'agit, dans un premier temps, de construire une grille d'analyse sectorielle concernant diverses conditions de travail (chapitre I); nous identifierons les secteurs d'activité économique dans lesquels on retrouve les conditions de travail les plus désavantageuses ainsi que ceux où ces conditions sont les plus favorables. Compte tenu des limites statistiques précisées au paragraphe précédent, cette section est développée sans égard à l'origine des travailleurs. Dans un second temps, nous dégagerons des indices de concentration sectorielle des travailleurs immigrants selon diverses caractéristiques: âge, sexe, scolarité, profession. Ces indices de concentration, comparés à ceux des travailleurs nés au Québec, seront analysés à la lumière des résultats du premier chapitre; ils seront extraits des données du recensement de 1971.

La démarche précédente ne permet pas d'identifier si, dans un secteur donné, les travailleurs immigrants bénéficient de conditions moins avantageuses que ceux nés au Québec; elle ne permet en outre aucune conclusion quant à l'attitude discriminatoire dont ils seraient victimes au niveau de l'embauche.

Finalement, dans un troisième chapitre, nous avons cherché à mesurer les disparités salariales entre les immigrants et les autochtones à partir des données contenues dans la bande échantillonnale de 1% du recensement de 1971. Pour ce faire, nous avons utilisé une mesure du taux horaire de rémunération; nous avons également fait appel à une analyse multivariée afin d'éliminer les écarts salariaux qui seraient imputables à des différences d'attributs entre les différents groupes de travailleurs. En ce sens, cette section touche de plus près le phénomène de discrimination. L'objectif premier de cette recherche demeure toutefois une analyse de la répartition sectorielle des travailleurs immigrants; cette analyse permettra ultérieurement une étude plus approfondie des raisons qui expliqueraient leur absence ou leur concentration dans certains secteurs, de même qu'une étude de la discrimination ou de l'exploitation dont ils pourraient être l'objet dans les secteurs où ils sont employés.

CHAPITRE 1

LES CONDITIONS SECTORIELLES DE TRAVAIL AU QUEBEC (1970)

1. LES CONDITIONS SECTORIELLES DE TRAVAIL AU QUEBEC (1970)

L'objet de cette section pourrait, en soi, être matière à de nombreuses études dont la nature s'apparenterait plus aux préoccupations du marché du travail qu'à celles des immigrants. Puisque notre intention n'est que de dégager une image sectorielle des diverses conditions de travail en vue de permettre ultérieurement une analyse qualitative de la répartition sectorielle des immigrants, nous n'accorderons à cette section qu'une ampleur relative.

Une première distinction s'impose entre les conditions minimales de travail établies par voie législative et régies par certaines institutions, et celles obtenues suite à une entente conclue entre employeurs et syndicats, qu'on trouve incorporées dans les conventions collectives. Dans les pages qui suivent, nous analyserons brièvement (i) le cadre institutionnel relatif aux normes d'emploi, (ii) le taux de syndicalisation et (iii) les diverses conditions de travail, monétaires ou autres, qui s'appliquaient en 1970 aux travailleurs des différents secteurs d'activité économique.

1.1 Le cadre institutionnel

Au sens strict, les normes du travail au Québec se fondent sur deux législations: la Loi du salaire

minimum et la Loi des décrets de convention collective. Ces lois ont subi, au cours des dernières années, de nombreuses modifications; sans brosser un tableau historique des conditions minimales d'emploi, soulignons que la tendance observée est à la généralisation[1]; d'une multitude d'ordonnances particulières, on est passé à une ordonnance générale s'appliquant à la majorité des travailleurs et englobant un éventail de normes de travail de plus en plus vaste.

Le champ d'application de la législation du salaire minimum exclut les travailleurs agricoles, les employés de maison et les travailleurs régis par décret. Le groupe des employés de maison présente un intérêt certain pour notre étude puisqu'on peut croire a priori qu'un nombre important de travailleuses immigrantes remplissent de telles fonctions[2]. Quant aux éléments pris en compte dans cette législation, ils sont énumérés et décrits sommairement au tableau A-I de l'annexe. En ce qui a trait aux modalités d'application de cette loi, la Commission du salaire

---

(1) La constitution d'une Charte des conditions minimales de travail s'inscrirait dans cet effort de généralisation.

(2) Le secteur des services personnels, qui englobe notamment, en plus des travailleurs domestiques, les employés de cordonneries, de salons de coiffure, d'établissements de nettoyage (blanchisseries,...) et de services funéraires, représentait 11% des emplois projetés par les travailleuses immigrantes admises en 1974.

minimum est chargée de veiller à ce que ses ordonnances soient respectées; en pratique, celle-ci donne suite aux plaintes qu'elle reçoit concernant certains employeurs. Il est difficile d'avoir une mesure du respect de ces normes générales d'emploi. Les statistiques concernant les griefs, en effet, ne sont pas ventilées selon les caractéristiques de l'employeur et du plaignant; de plus, les griefs présentés à la Commission ne sont pas représentatifs de tous les cas de violation de la Loi du salaire minimum. Cette dernière remarque s'applique tout particulièrement aux immigrants: travailleurs sans visas, travailleurs non informés de la législation dans le domaine du travail. De façon générale, l'insécurité des nouveaux immigrants constituera un frein à toute démarche auprès de la Commission du salaire minimum.

Malgré l'absence de données pertinentes et rigoureuses sur les cas de violation de la Loi du salaire minimum, on peut affirmer que de tels cas se concentrent dans les secteurs à bas salaire[1], parmi lesquels on retrouve particulièrement celui des services personnels, de l'hébergement et de la restauration. Soulignons finalement qu'un bon nombre de plaintes portent sur le non-paiement du salaire, des heures supplémentaires ou de l'indemnité de vacances; règle générale, les établissements à la source de ces plaintes sont de taille limitée.

---

(1) Cette situation est observable sur le marché du travail ontarien.

Quant à la Loi des décrets de convention collective, elle se base sur le concept d'extension de contrat; les travailleurs régis par décret échappent à la législation du salaire minimum. Pour ne citer qu'un exemple, les employés d'entretien d'édifices publics ont des normes générales d'emploi assujetties au décret prévalant dans ce secteur. Le tableau A-2 de l'annexe, tiré de l'étude de Paul Malles sur "Les normes de travail au Canada dans les lois, les conventions et en pratique", présente une distribution sectorielle des employeurs et salariés soumis, en 1964-65 et 1972-73, à cette Loi des décrets de convention collective. A propos de ces résultats, soulignons simplement que l'industrie du vêtement et des métiers de l'aiguille regroupait, en 1972-73, 38% des 122 705 salariés régis par décret; comme nous le verrons plus loin, cette industrie se caractérise également par une forte concentration de travailleurs immigrants.

1.2 Le taux de syndicalisation

Une bonne part des travailleurs québécois ne sont pas syndiqués ou encore n'ont pas de convention collective pour protéger leurs conditions de travail; il est toutefois utile de préciser que ces travailleurs, parmi lesquels on retrouve notamment les professionnels et cadres administratifs, ne forment pas, dans l'ensemble,

un groupe démuni sur le plan des conditions de travail. A l'inverse, tous les travailleurs syndiqués ne bénéficient pas des meilleurs normes de travail. Certains syndicats possèdent peu de pouvoir de négociations; leurs revendications doivent d'ailleurs tenir compte de facteurs tels que la productivité et les caractéristiques de la main-d'oeuvre, les coûts unitaires du travail, le secteur d'activité et la localisation géographique de l'entreprise,... Au Canada, les travailleurs spécialisés de l'industrie pétrochimique bénéficient de conditions salariales parmi les plus avantageuses bien qu'ils ne soient pas syndiqués.(1)

En somme, il n'est pas facile d'établir l'influence du syndicalisme sur le salaire de base des travailleurs. Si nous avons retenu cette variable dans l'analyse sectorielle des conditions de travail, c'est qu'on s'entend généralement pour attribuer au syndicalisme une influence bénéfique sur certaines conditions telles que l'évaluation des tâches de travail, les procédures de règlement de griefs, la sécurité d'emploi, le respect de l'ancienneté des travailleurs, les régimes de retraite et, de façon générale, les avantages marginaux. Une étude sur les écarts de rémunération entre les travailleurs syndiqués et non-syndiqués du secteur manufacturier ontarien tend à démontrer que les entreprises dont les travailleurs sont syndiqués versent, comparativement aux autres, beaucoup plus aux divers ré-

---

(1) Ces exemples ne veulent pas nier le rôle bénéfique du syndicalisme mais simplement illustrer l'absence d'une relation précise entre la syndicalisation et les conditions de travail.

gimes de prestations (pension, maladie, bien-être) et en rémunération de temps supplémentaire[1].

Finalement, l'analyse du taux de syndicalisation présente un attrait particulier à nos fins. Un employeur peut discriminer à l'égard d'un groupe spécifique de travailleurs au niveau de l'embauche; à ce niveau, l'action syndicale n'a pratiquement pas d'effet. L'employeur peut embaucher certains travailleurs et discriminer au niveau des conditions qui leur sont offertes; à ce niveau, l'action syndicale, en fixant les conditions de travail selon les tâches à exécuter et les qualifications de l'employé, contribue à enrayer certaines formes de discrimination.

Les tableaux 1.1 et 1.2 donnent le degré de syndicalisation des travailleurs selon le secteur d'activité économique; on y trouve des renseignements sur l'ensemble du Québec et sur la région montréalaise pour 1968[2]. Ces taux sont directement extraits d'une

---

(1) G.F. Stars, Union-Non-Union Wage Differentials: A Cross Sectional Analysis, Toronto, ministère du Travail de l'Ontario, Direction de la recherche, 1973.

(2) Des données se rapportant à l'année 1970 auraient été préférables; les organismes responsables de la production de ces statistiques n'ont cependant pas été en mesure de nous fournir l'information nécessaire, à savoir les effectifs syndiqués de la région de Montréal ventilés selon le secteur d'activité économique.

étude effectuée par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre[1] ; les données utilisées comme dénominateurs se rapportent exclusivement aux employés, c'est-à-dire que les chômeurs et les travailleurs familiaux non rémunérés ont été soustraits de la population active afin de se rapprocher du concept de "main-d'oeuvre syndicable"; de plus, le nombre d'employés dans les secteurs primaires et tertiaires, ainsi que ceux de la construction, a été estimé à partir de l'analyse des tendances de l'emploi au Québec dans ces secteurs. Quant aux données du numérateur, c'est-à-dire les syndiqués, ils sont obtenus à partir d'une enquête du ministère du Travail du Canada.

Ces commentaires sur le calcul des taux nous incitent à mettre en garde le lecteur quant à l'interprétation des résultats des tableaux 1.1, 1.2 et des corrélations que nous établirons ultérieurement avec la répartition sectorielle des immigrants. D'une part, la valeur de ces taux dépend de la définition que nous donnons au dénominateur (main-d'oeuvre civile, syndicable). D'autre part, les variations dans ces taux sont brusques et discontinues; au cours du temps, elles dépendent à la fois de l'évolution de l'emploi et de la taille des entreprises qui se syndicalisent.

---

(1) "Taux de syndicalisme au Québec", ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service de la recherche.

TABLEAU 1.1

Taux de syndicalisation selon le secteur d'activité économique, 1968

	Québec	Montréal	
		taux	rang
Agriculture, forêts, chasse et pêche	43.2	7.5	12
Mines, carrières	47.9	14.7	11
Industries manufacturières	42.0	43.8	7
Bâtiments, travaux publics	56.9	60.1	4
Transport, entreposage	47.9	61.7	3
Communications, services publics	70.2	64.9	2
Commerce de gros	1.7	1.0	15
Commerce de détail	19.9	23.0	10
Finances, assurances et affaires immobilières	2.4	2.5	14
Services:			
. Education	96.8	96.5	1
. Santé	40.7	31.2	9
. Services aux entreprises	.5	.4	16
. Services personnels	3.9	5.8	13
. Services récréatifs	50.0	60.0	5
. Services divers	26.7	32.5	8
Administrations publiques	61.4	58.2	6
Toutes activités	39.1	38.3	--

Source: "Taux de syndicalisme au Québec", ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service de la recherche.

TABLEAU 1.2

Taux de syndicalisation dans le secteur manufacturier
1968

	Québec	Montréal	
	taux	taux	rang
Aliments, boissons	35.2	37.8	13
Tabac	78.2	77.5	1
Caoutchouc	60.0	57.0	6
Cuir	47.0	44.9	10
Textile	53.0	43.0	11
Bonneterie	12.8	11.3	20
Habillement	56.3	57.5	5
Bois	30.0	11.8	19
Meuble	31.9	27.1	16
Papier	72.9	50.1	8
Imprimerie	33.4	34.7	15
Métaux primaires	68.0	62.7	4
Produits métalliques	32.9	34.9	14
Machinerie	45.0	45.2	9
Equipement de transport	53.6	52.1	7
Produits électriques	64.3	65.9	3
Produits miniers non métalliques	56.9	67.1	2
Produits du pétrole, charbon	37.8	38.0	12
Produits chimiques	28.2	20.2	17
Divers	19.1	16.6	18
Total manufacturier	47.0	43.8	--

Source: "Taux de syndicalisme au Québec" , ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Service de la recherche.

Les variations sectorielles dans le taux de syndicalisme dépendront de facteurs tels que la proportion de main-d'oeuvre féminine, la taille et la localisation des établissements... Si on analyse la région qui nous intéresse plus particulièrement, soit Montréal, on observe que les secteurs de l'administration publique, de la construction, des transports et communications, des services récréatifs et d'enseignement, de même que celui de l'activité manufacturière, présentent les plus forts taux de syndicalisation. A l'inverse, abstraction faite du secteur primaire, les secteurs où l'on observe une faible pénétration de l'activité syndicale sont ceux de l'activité commerciale, financière, des services commerciaux, personnels et divers (incluant l'hébergement et la restauration).

Nous avons mentionné précédemment que le taux de syndicalisation ne constituait pas un bon indicateur des conditions salariales qui prévalent dans les divers secteurs économiques[1]. Au tableau 1.2, on retrouve le secteur du vêtement au cinquième rang avec un taux de 57%, alors que celui des produits chimiques, avec un taux de 20%, occupait en 1968 le dix-septième rang. Outre celle des produits chimiques, les industries manufacturières à faible taux de syndicalisation sont celles de la bonneterie, du bois, du meuble et de

(1) Puisque d'autres facteurs tels que la productivité, la capacité concurrentielle, etc. jouent également un rôle dans la détermination des conditions de travail.

l'activité manufacturière diverse. Notons que même si ces taux connaissent parfois des variations annuelles sigrificatives, ces secteurs enregistraient toujours, en 1975, un faible taux de syndicalisation.

1.3 Les conditions de travail

Les conditions de travail englobent divers éléments. De façon générale, nous distinguerons au cours de cette section trois catégories:

- les éléments de la rémunération directe;
- les éléments de la rémunération indirecte;
- les éléments autres que la rémunération.

Les éléments de la rémunération directe comprennent les heures normales de travail, le taux de rémunération horaire de base, le temps supplémentaire (heures travaillées et taux de rémunération); ils incluent en outre les paiements d'intéressement direct tels que les primes pour le travail de poste, les primes au rendement.

Les éléments de la rémunération indirecte impliquent principalement le paiement du temps non travail-

lé (congés fériés, congés de maladie, vacances annuelles) et les contributions de l'employeur aux régimes de bien-être et de prévoyance des salaires: régimes de pensions, d'assurance-vie, d'assurance-maladie,... Une distinction s'impose entre les contributions versées en vertu de la loi (Régime des rentes du Québec) et celles versées en fonction de régimes privés. Finalement, cette catégorie inclut les paiements divers non classés ailleurs (gratifications de Noël,...).

Quant à la dernière catégorie, elle englobe des éléments plus ou moins quantifiables[1] qui ont trait, de façon générale, au milieu de travail: santé et sécurité au travail, évaluation et définition des tâches, sécurité d'emploi...

Les éléments de la rémunération directe

Outre la syndicalisation, dont nous avons traitée précédemment, plusieurs facteurs jouent un rôle dans la détermination des salaires: degré de capitalisation, situation concurrentielle,... Il ressort de l'analyse du tableau 1.3 que les secteurs manufactu-

(1) Bien que ces éléments ne concernent pas la rémunération directe ou indirecte des employés, ils peuvent toutefois se traduire en dépenses pour l'employeur.

riers où la rémunération[1] horaire moyenne était la plus faible en 1970 correspondent aux secteurs "mous" de l'économie: cuir, textiles, vêtements, bonneterie et meubles. Les secteurs de l'imprimerie et du tabac sont ceux où la rémunération horaire moyenne était la plus élevée en 1970.

Au niveau de l'ensemble des activités économiques (tableau 1.4), on note sans surprise que les salariés des services personnels et divers, de même que ceux des commerces de détail, enregistraient en 1970 les niveaux de rémunération hebdomadaire moyenne les plus faibles. Ces secteurs sont également ceux où en 1972, l'on retrouvait les plus fortes proportions d'employés travaillant au-delà de quarante heures par semaine. Dans les services d'hébergement et de restauration, près de un employé sur six travaille au-delà de 48 heures par semaine.

Ces secteurs à bas salaires n'ont d'ailleurs pas modifié leur position relative depuis 1970. Au 30 avril 1975, on estimait à 65.2% la proportion d'employés

---

(1) Le concept de rémunération concerne les gains bruts avant toutes déductions d'impôt, de cotisations d'assurance-chômage, etc. Il exclut les frais supplémentaires de main-d'oeuvre tels que les contributions de l'employeur aux régimes de prévoyance, etc. Pour une définition exhaustive, on peut consulter les publications de Statistique Canada (cat. 72-002).

TABLEAU 1.3

Eléments de la rémunération directe dans l'industrie manufacturière

	Rémunération horaire moyenne (1)		Heures hebdomadaires moyennes (1)	Travailleurs rémunérés au rendement (2) en %
	$	rang		
Aliments, boissons	2.97	9	40.8	12.0
Tabac	3.60	2	38.0	7.0
Caoutchouc	-	-	-	59.4
Cuir	1.93	16	38.9	64.3
Textile	2.03	15	42.1	91.3
Bonneterie	1.83	17	41.8	80.7
Habillement	2.14	14	35.7	91.5
Bois	-	-	-	18.5
Meuble	2.33	12	41.1	65.9
Papier	2.73	11	41.2	7.2
Imprimerie	3.63	1	38.5	0
Métaux primaires	3.28	4	43.3	7.7
Produits métalliques	3.01	7	41.7	45.4
Machinerie	3.24	5	41.8	42.0
Equipement de transport	3.37	3	40.8	68.7
Produits électriques	3.08	6	40.3	34.9
Produits miniers non métalliques	3.00	8	43.8	31.2
Produits du pétrole, charbon	-	-	-	0
Produits chimiques	2.82	10	40.6	4.3
Divers	2.21	13	40.2	-
Total manufacturier	2.73	-	39.9	-

Source: Statistique Canada, "Emploi, gains et durée du travail" (cat. 72-002), et H. David, Bengle, N. Le salaire au rendement, IRAT, bulletin no 8, décembre 1976.

(1) Montréal, 1970

(2) Québec, 1974. Statistiques relatives aux travailleurs couverts par une convention collective et travaillant dans des entreprises de 200 employés et plus.

TABLEAU 1.4

Eléments de la rémunération directe selon le secteur d'activité économique

	Rémunération hebdomadaire moyenne (1970)		Répartition procentuelle des employés selon les heures hebdomadaires de travail (1972)			
	$	rang	35 et-	35.1-40	40.1-48	+ de 48
Industries manufacturières	128.14	7	10	72	16	2
Construction	162.82	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transports	153.85	3	25	64	8	3
Communications	141.25	4	22	77	1	-
Services d'utilité publique	156.32	2	8	79	3	10
Commerce de gros	130.22	6	23	57	17	3
Commerce de détail	89.74	10	10	67	22	1
Finances, assurances et affaires immobilières	125.51	8	66	33	--	1
Services:						
- services aux entreprises	135.73	5	36	51	6	2
- services personnels	70.37	11	8	50	30	12
. hébergement, restauration	67.56	12	9	48	26	17
- services divers	92.92	9	29	32	17	22
Toutes activités	125.45	--	20	64	14	2

Source: Statistique Canada, "Review of Employment and Average Weekly Wages and Salaries" (cat. 72-201) et "Conditions de travail au Québec pour des activités économiques choisies, 1972", Direction de la recherche, MTMO.

de l'hôtellerie et de la restauration qui gagnaient $2.30 ou moins[1]; ce pourcentage était de 48.4 dans le blanchissage et nettoyage, 37.2 dans le cuir, 27 dans la bonneterie, 21.9 dans le vêtement et 20.2 dans le commerce de détail. Ces secteurs regroupaient également les deux tiers des employés gagnant $2.30 ou moins.

Dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, de même que pour certains services personnels, les pourboires représentent des éléments de rémunération non négligeables bien qu'ils soient difficilement estimables. Ceci nous amène à considérer les divers modes de rémunération. Dans le secteur manufacturier, le salaire au rendement constitue un mode de rémunération relativement répandu. Plusieurs critiques ont été formulées à l'endroit d'un tel système[2]. La C.S.N. a d'ailleurs adopté à son congrès de 1974 une résolution visant à recommander à ses syndicats de poursuivre la lutte pour l'abolition de ces systèmes. En 1974, 91%

---

(1) Travail Québec, "Rapport du groupe de travail sur la politique de salaire et des conditions minima de travail", numéro spécial, mai 1975.

(2) Ces critiques soulignent que dans un tel système, on retrouve une plus grande intensité de travail avec les conséquences qui s'en suivent sur la sécurité et la santé au travail, pour un salaire équivalent à celui d'un système basé exclusivement sur la rémunération horaire. Voir à ce propos l'étude de H. David et N. Bengle sur "Le salaire au rendement", IRAT, bulletin no 8, décembre 1976.

des travailleurs du vêtement et du textile étaient rémunérés au rendement; dans les secteurs du meuble, du cuir, du caoutchouc et du matériel de transport, cette proportion s'échelonnait entre 59 et 69%.

Nous nous sommes également attardés à mesurer les écarts sectoriels qui prévalaient au niveau de la rémunération des heures supplémentaires. Pour ce faire, nous avons estimé, pour les différents secteurs de l'activité manufacturière, un "taux moyen de majoration pour heures supplémentaires" selon la formule suivante(1):

$$\frac{\text{Rémunération des heures supplémentaires} \div \text{heures supplém.}}{\text{Rémunération des heures ordinaires} \div \text{heures ordinaires}}$$

Compte tenu de la législation qui prévoit une rémunération au taux minimum majoré de moitié après 45 heures de travail, le taux moyen de majoration pour heures supplémentaires calculé selon la formule présentée ci-haut, variera en fonction de la semaine normale de travail et de la rémunération des heures ordinaires. On observe certains écarts d'un secteur à l'autre; ce taux

(1) Les données ont été tirées de la publication 72-612 de Statistique Canada: "Coûts de la main-d'oeuvre au Canada: Industries manufacturières".

moyen de majoration s'échelonne entre 1.41 (cuir, produits minéraux non-métalliques) et 1.62 (équipements de transport, habillement, produits électriques). Soulignons qu'il est difficile d'établir une corrélation entre ce taux et les autres éléments de la rémunération directe (taux horaire, heures de travail).

Les éléments de la rémunération indirecte

Au cours des dernières années, l'amélioration des conditions de travail s'est traduite principalement au niveau de l'accroissement des avantages sociaux et d'autres avantages hors-salaire. En ce qui concerne les absences payées, le graphique 1.1 nous indique que les secteurs à bas salaires (cuir, bonneterie, vêtement, bois, meuble et industries diverses) sont également ceux où la part des heures non travaillées sur le total des heures rémunérées est la plus faible; cette part varie autour de 7% alors qu'elle atteint 9% dans l'ensemble des activités manufacturières. Dans ce domaine, le secteur du tabac, qui se caractérise à la fois par un fort taux de syndicalisation et une rémunération horaire élevée, se retrouve au premier rang (11.8%).

A cet égard, le secteur des services personnels offre peu d'avantages. En 1972, dans ce secteur qui

TABLEAU 1.5

Absences payées et contributions de l'employeur aux régimes de bien-être et de prévoyance des ouvriers, Québec, 1971

	Absences payées (1)			% du total des heures payées	Contributions de l'employeur			
	Jours fériés	Vacances	Autres		Régimes privés (2) $	Autres (3) ($)	Total (2)+(3) $	Dépenses tot. en % des coûts salariaux
Aliments, boissons	70	100	13	8.7	155	260	415	6.2
Tabac	90	126	6	11.8	418	243	661	8.1
Caoutchouc	72	112	3	9.1	167	297	464	7.2
Cuir	58	80	-	6.9	27	166	193	4.4
Textile	69	104	2	8.2	89	224	313	5.6
Bonneterie	61	85	1	7.0	13	176	189	4.2
Habillement	61	78	-	7.2	34	172	206	4.8
Bois	63	91	2	7.2	36	288	324	6.2
Meuble	65	91	1	7.3	45	248	293	5.4
Papier	75	139	7	10.3	427	291	718	8.1
Imprimerie	66	88	5	8.1	140	236	376	4.8
Métaux primaires	67	144	23	10.9	393	347	740	8.4
Produits métalliques	67	102	4	8.3	198	326	524	7.1
Machinerie	71	110	5	8.7	211	337	548	6.8
Equipement de transport	76	101	8	9.0	253	448	701	8.5
Produits électriques	72	111	19	9.7	342	257	599	8.3
Produits miniers non métalliques	69	113	2	8.4	168	346	514	6.7
Produits du pétrole, du charbon	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Produits chimiques	71	114	27	10.2	218	266	484	6.5
Divers	68	93	3	7.7	92	237	329	6.2
Total manufacturier	69	106	8	9.2	201	267	468	6.9

Source: Statistique Canada, "Coûts de la main-d'oeuvre: Industries manufacturières", 1971

(1) Heures moyennes annuelles par ouvrier.

(2) Comprend les régimes de pension, d'assurance-vie et d'assurance-maladie.

(3) Comprend les indemnisations des accidents du travail, l'assurance-chômage, le régime des rentes.

GRAPHIQUE 1.1

Eléments de la rémunération indirecte dans le secteur manufacturier,

Québec 1971

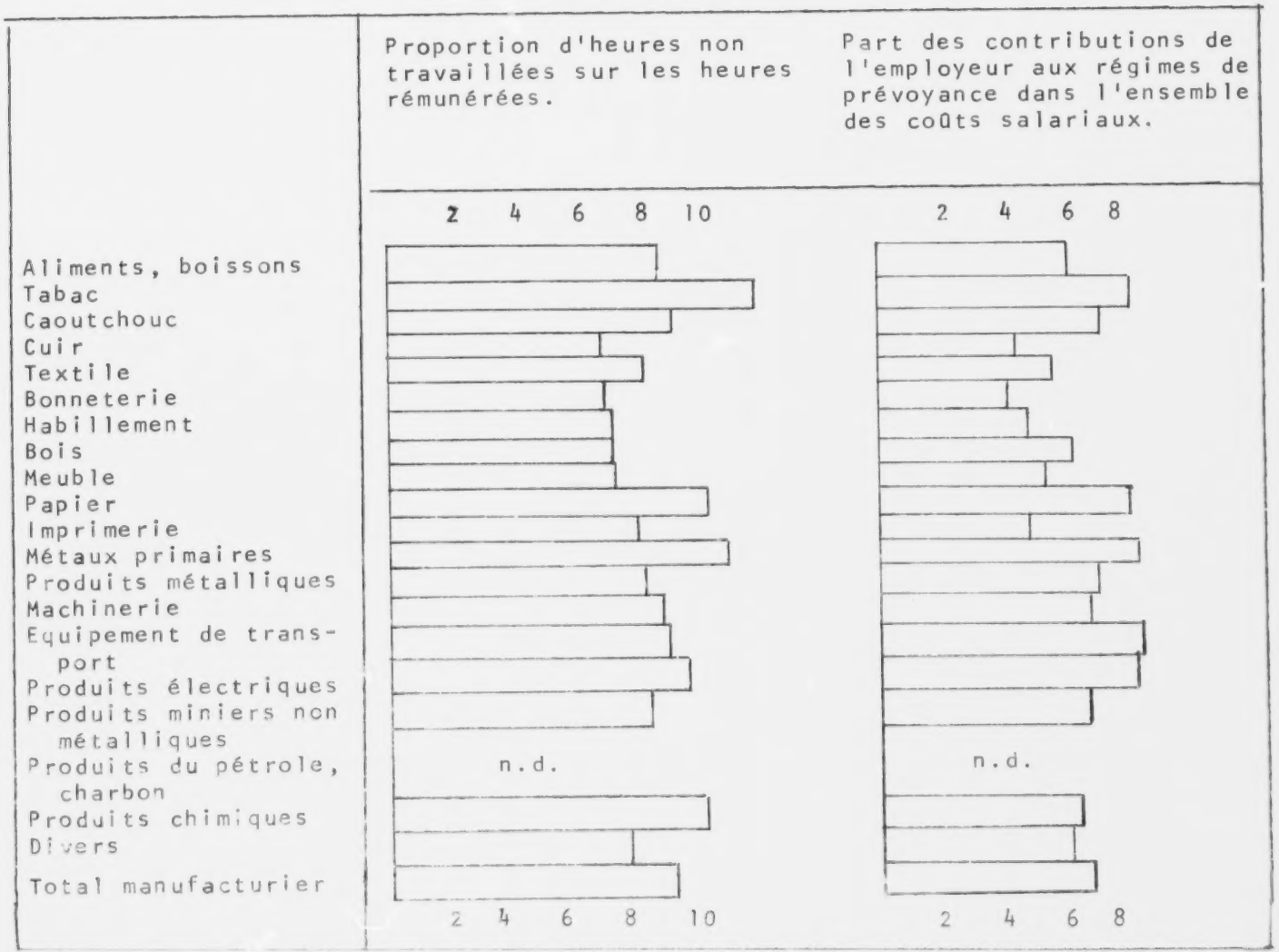

regroupe les employés de l'hôtellerie, de la restauration et des blanchisseries, 70% des employés hors-bureau bénéficiaient de congés (jours fériés) rémunérés alors que ce pourcentage était de 97% dans le secteur manufacturier[1].

Le graphique 1.1 illustre également la part du total des coûts salariaux détenue par les contributions de l'employeur aux régimes de bien-être et de prévoyance. Cette part s'échelonne entre 4.2% et 8.4% et on retrouve un ordonnancement des secteurs qui s'apparente à celui établi dans le cas de la rémunération horaire moyenne ou des absences payées. La différence apparaît nettement lorsqu'on analyse les montants versés annuellement à chaque ouvrier dans le cadre de régimes privés de bien-être et de prévoyance (tableau 1.5) Ce montant s'échelonne entre $13. (bonneterie) et $427. (papier). Les secteurs à bas salaires ont tous une contribution inférieure à $50. alors que la moyenne manufacturière s'élève à $201.

---

(1) Ces données se rapportent à la région de Montréal et sont tirées de "Conditions de travail au Québec pour des activités économiques choisies, 1972", Direction de la recherche, MTMO.

Les éléments autres que la rémunération

De nombreux éléments sont classés sous cette rubrique: la santé et la sécurité au travail, le droit de gérance, les procédures de griefs et de mises à pied, la sécurité d'emploi, le respect de l'ancienneté, la formation des employés, etc. L'analyse de ces éléments pourrait être faite à travers celle des conventions collectives. Nous n'envisageons pas, dans le cadre de ce travail, de faire une telle analyse[1]; cette approche a d'ailleurs certaines limites puisque, d'une part, un bon nombre d'employés travaillent sans convention collective et que, d'autre part, il n'y a pas toujours un lien univoque entre la reconnaissance d'un principe dans une convention collective et son application.

La santé et la sécurité au travail constituent sans aucun doute des éléments privilégiés des conditions générales de travail; il est toutefois impossible d'en apporter une mesure précise. Les statistiques de la Commission des accidents du travail du Québec nous permettent cependant de donner certaines indications à cet

(1) A ce propos, voir l'étude de Paul Malles, "Normes de travail au Canada dans les lois, les conventions et en pratique", de même que les analyses sectorielles des conventions collectives réalisées par la Direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (Québec).

égard. En 1976, les travailleurs du bâtiment représentaient 20% des handicapés du travail pris en charge par la Réadaptation sociale, le personnel d'exploitation des transports, ainsi que les autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines, 14.4%, les travailleurs des industries de transformation, 10%, les travailleurs forestiers et miniers, 15%(1). Ces proportions sont élevées, compte tenu de l'importance relative des travailleurs qu'on retrouve dans ces catégories professionnelles. Les travailleurs des services représentaient 10% de ces handicapés, de même que les usineurs et les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation; toutefois, cette proportion équivaut à la représentation de ces groupes occupationnels dans la main-d'oeuvre totale.

Au niveau des diverses activités manufacturières, les entreprises liées à la fabrication des biens durables ont versé, en 1971, les montants les plus élevés, par ouvrier, en indemnisation des accidents de travail(2). Au premier rang, on retrouve le secteur du bois, avec un versement de $125. par employé; les secteurs des métaux primaires, des produits métalliques, de la machi-

---

(1) Source: Rapport annuel (1976) de la Commission des accidents du travail du Québec.

(2) Selon le catalogue 72-612 de Statistique Canada.

nerie et des produits minéraux non-métalliques versent au-delà de $100. par employé (voir tableau A-3). Finalement, pour souligner la difficulté de cerner les éléments autres que la rémunération directe ou indirecte, mentionnons simplement l'impossibilité, compte tenu de l'état actuel des statistiques dans le domaine de la médecine préventive en milieu de travail, d'étudier correctement le phénomène des maladies industrielles: amiantose, surdité (dans les secteurs des textiles, vêtements, bonneterie), etc.

La sécurité d'emploi constitue un autre élément important à considérer dans une analyse des conditions de travail. Certains secteurs, à cause du caractère saisonnier ou cyclique de leurs activités, enregistrent de fortes variations dans le niveau d'emploi; on peut citer comme exemple l'industrie de la construction, l'industrie forestière et celle du tourisme (hôtels). D'autres, à cause d'une situation concurrentielle précaire ou pour d'autres raisons, connaissent des taux de croissance annuelle de l'emploi nuls ou parfois négatifs; les mises à pied, temporaires ou permanentes, caractérisent les entreprises de ces secteurs à faible croissance. Si on considère ces variations saisonnières et annuelles de l'emploi comme des mesures de stabilité

et de sécurité d'emploi[1], les travailleurs des secteurs tels que le textile, le vêtement, le cuir, le caoutchouc et le bois sont nettement désavantagés. Soulignons que le secteur du tabac, où nous avons identifié des conditions salariales avantageuses, a connu un taux de croissance négatif de l'emploi entre 1961 et 1970. Ceci met en évidence la difficulté d'établir une relation univoque entre les éléments monétaires et non-monétaires des conditions de travail; certains travailleurs réussissent à récupérer monétairement les désavantages qui découlent d'une faible sécurité au travail ou d'une forte instabilité de l'emploi; les effets de changements technologiques constituent également des cas où l'on peut observer des baisses d'emploi dans des secteurs à forte productivité et à forte rémunération.

1.4 Conclusion

Un ordonnancement rigoureux des secteurs selon les conditions de travail constitue un exercice difficilement réalisable et dont l'ampleur dépasse le cadre de

---

(1) Voir à ce propos les publications du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre sur Les tendances de l'emploi par secteurs d'activité au Québec.

ce projet. Les obstacles à cet exercice naissent principalement de l'absence de données cohérentes, pour l'ensemble des secteurs d'activité économique, sur des unités géographiques et temporelles homogènes. D'ailleurs, une telle démarche laisserait inévitablement dans l'ombre certains facteurs non-monétaires des conditions de travail. L'établissement d'un indice global touchant tous les éléments des conditions de travail se buterait de plus au problème de la pondération de ces divers éléments; des données sectorielles sur les taux de départ volontaire permettraient de contourner quelque peu ce problème dans la mesure où l'on supposerait qu'un taux élevé est le reflet de conditions générales de travail désavantageuses. Une telle hypothèse serait cependant erronée puisque les départs volontaires peuvent également avoir pour cause le retrait de la main-d'oeuvre (retraite, etc.).

Ces considérations méthodologiques étant faites, nous avons privilégié une démarche qui vise simplement, sur la base des éléments de la rémunération directe et indirecte, à identifier les secteurs où l'on trouve les conditions de travail les plus désavantageuses. Au niveau de l'ensemble de l'activité économique, les secteurs retenus sont: les services personnels, récréatifs et divers, de même que le secteur commercial (com-

TABLEAU 1.6

Classification des secteurs selon les conditions de travail (1970)

	Conditions de travail les moins avantageuses (secteurs faibles)	Conditions de travail les plus avantageuses (secteurs forts)
Toutes activités	. Services personnels, récréatifs et divers (8.4%)* . Commerce de détail (10.3%)	. Bâtiments, travaux publics (4.9%) . Transport, entreposage (6.6%) . Communications et services d'utilité publique (3.3%)
Activités manufacturières	. Bois (.3%) . Meuble (.9%) . Textile (1.1%) . Vêtement (4.1%) . Bonneterie (.6%) . Cuir (.7%) . Divers (1.0%)	. Tabac (.4%) . Imprimerie (1.7%) . Machinerie (.9%) . Métaux primaires (.9%) . Equipement de transport (1.8%) . Produits électriques (2.4%)
TOTAL	(27.5%)	(23.0%)

* Le pourcentage entre parenthèses indique la part de l'emploi total (en 1970) détenu par le secteur, dans la région métropolitaine de Montréal.

Source: Recensement de 1971.

merce de détail)[1]. Au niveau de l'activité manufacturière, les secteurs du bois, du meuble, des aliments et boissons, des textiles, vêtements et bonneterie, de même que celui du cuir seront considérés comme offrant des conditions de travail relativement désavantageuses.

Quant aux secteurs offrant des conditions de travail avantageuses, on retient celui de la construction, des transports, communications et services d'utilité publique. Soulignons toutefois que les travailleurs de l'industrie de la construction ont une rémunération hebdomadaire moyenne élevée en compensation de certaines conditions générales de travail (sécurité au travail) désavantageuses. Dans le secteur manufacturier, les travailleurs du tabac et de l'imprimerie sont sans doute parmi les plus favorisés du point de vue des conditions de travail; il en est de même pour les travailleurs des industries de la machinerie, des métaux primaires et d'équipement de transport. Le tableau 1.6 présente ces secteurs avec la part de l'emploi qu'ils détenaient en 1970, dans la région métropolitaine de Montréal[2].

---

(1) Un bon nombre d'employés du secteur des finances pourraient être inclus dans ce groupe.

(2) Selon les données recueillies lors du recensement de 1971.

CHAPITRE II

ANALYSE SECTORIELLE DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

2. ANALYSE SECTORIELLE DES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

Le chapitre précédent nous a permis de caractériser, en termes de conditions de travail, les différents secteurs d'activité économique. Plutôt qu'un ordonnancement rigide, nous avons identifié, sur la base des éléments de la rémunération directe et indirecte, deux ensembles de secteurs se situant aux extrêmes de l'échelle des conditions de travail en 1970. Ces deux ensembles, résumés au tableau 1.6 et que nous désignerons, au long de ce chapitre, sous les expressions "secteurs forts" et "faibles", regroupaient respectivement, en 1970, 27.5 et 23% de la population active expérimentée[1] de la région métropolitaine de Montréal. Quelle était l'importance des travailleurs immigrants dans ces secteurs? Comparativement aux travailleurs d'origine québécoise, ont-ils plus ou moins accès à ces secteurs?

L'objectif de ce chapitre, comme il en a été fait mention en introduction, est double; il s'agit: a) d'identifier les zones de concentration des travailleurs immigrants et b) d'évaluer la dépendance relative des divers secteurs d'activité à cette main-d'oeuvre étrangère.

---

(1) Nous désignons par cette expression les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont eu un emploi rémunéré en 1970.

Pour atteindre cet objectif, nous aurons recours aux renseignements contenus dans le recensement de 1971. L'utilisation des données du recensement de 1971 soulève deux commentaires. D'abord, la majorité des études sur les immigrants se fondent presqu'exclusivement sur des données de flux; dans cette perspective, la présente étude vient combler une certaine lacune, puisqu'elle s'attarde à décrire sectoriellement le stock lors du recensement de 1971. Ensuite, la situation que nous décrirons est celle qui prévalait en 1970; depuis ce temps, les flux d'immigration se sont modifiés. Pour ne citer que quelques exemples, 15% des travailleurs immigrants admis au Québec entre 1973 et 1975 étaient de citoyenneté haïtienne, alors que seulement 4% du stock de travailleurs immigrants en 1970 provenait des Antilles; ces pourcentages sont respectivement de 3.5 et 23.3% dans le cas des travailleurs d'origine italienne. Les flux migratoires se sont également modifiés au niveau des qualifications et des caractéristiques générales des travailleurs. La situation actuelle des immigrants sur le marché du travail montréalais risque d'être sensiblement différente de celle que nous décrivons dans ce texte; le comportement et les habitudes humaines évoluent toutefois si lentement que les observations générales faites sur la situation en 1970 ne sauraient être totalement renversées en 1978.

2.1 La population

On connaît le phénomène de la concentration des immigrants dans les grands centres urbains; près de 80% des travailleurs immigrants admis au Québec adoptent Montréal comme lieu de résidence. Puisque nous entendons comparer la situation des immigrants à celle des travailleurs d'origine québécoise, la répartition géographique différente des deux groupes, de même que les différences importantes entre la structure industrielle de Montréal et celle du reste du Québec, nous ont conduit à étudier exclusivement les travailleurs du marché montréalais.

Nous avons également sélectionné la population active expérimentée, c'est-à-dire celle ayant eu un emploi rémunéré en 1970. Les travailleurs familiaux non rémunérés ont été exclus de notre population; cette exclusion se justifie par le comportement particulier de ce groupe sur le marché du travail. Nous sommes conscients toutefois de laisser dans l'ombre un groupe de travailleurs qui, sur le plan des conditions de travail, sont souvent défavorisés; une étude du Conseil du Statut de la Femme a particulièrement mis en évidence cette question dans le cas des femmes mariées.

2.2 Analyse sectorielle des travailleurs immigrants

Deux questions guideront notre démarche: a) quels sont les secteurs de concentration des travailleurs immigrants et b) quels sont les secteurs où ces derniers représentent une part importante de la main-d'oeuvre? Ces questions trouvent une réponse dans les tableaux 2.1(a) et 2.1(b).

On note en premier lieu que les immigrants internationaux composaient, en 1970, 20% de la population active de la région métropolitaine de Montréal. Les immigrants canadiens(1) représentaient, quant à eux, 7% de la population active; ces derniers retiendront peu notre attention au cours de l'analyse qui sera presqu'exclusivement orientée vers une comparaison entre les immigrants internationaux et les Québécois d'origine(2).

Si on jette un regard sur la composition sectorielle selon le lieu de naissance, on observe que le secteur manufacturier recrute plus du quart (27%) de sa main-d'oeuvre chez les immigrants; il en est de même pour le secteur de l'hébergement et de la restauration. Le secteur des bâtiments et travaux publics, de même que ceux

---

(1) Il s'agit ici des individus nés au Canada, ailleurs qu'au Québec, et résidant dans cette province lors du recensement de 1971.

(2) Au long du texte, nous désignons par l'expression "immigrants" les individus nés hors du Canada et résidant au Québec lors du recensement de 1971.

des services personnels et divers, laissent également une certaine importance à la main-d'oeuvre immigrante.

Le tableau 2.1(b) analyse la situation qui prévalait à cet égard en 1970 dans le secteur manufacturier. On y remarque que près des deux tiers (64.4%) de la main-d'oeuvre du secteur de la bonneterie, de même que la moitié de celle du secteur de l'habillement, se composaient de travailleurs immigrants. Les secteurs du meuble et du textile, ainsi que celui des biens divers, se caractérisent également par une forte proportion de travailleurs immigrants.

Il est difficile, sinon impossible, de déterminer un seuil au-delà duquel la forte représentation, dans un secteur donné, de la main-d'oeuvre immigrante soit un phénomène néfaste pour l'économie d'accueil. Il ressort toutefois clairement des tableaux 2.1(a) et (b) que des secteurs tels que textile, vêtement et bonneterie (T.V.B.), secteurs où l'on trouve des conditions de travail peu avantageuses, sont fortement dépendants de l'immigration dans le recrutement de leur personnel.

A l'inverse, certains secteurs d'activité laissent peu de place à la main-d'oeuvre immigrante. Ainsi,

TABLEAU 2.1(a)

Répartition procentuelle de la population active de Montréal (1970) selon le lieu de naissance et le secteur d'activité

	Importance des secteurs dans l'embauche			I.A.R.** (2) ÷ (1)	Composition sectorielle selon le lieu de naissance		
	Québec (1)	Hors Canada (2)	Total* (3)		Québec (4)	Canada (5)	Hors Canada (6)
Primaire	.6	.3	.5	.50	83.0	6.6	10.4
Act. manufacturières	24.0	34.8	26.3	1.45	66.2	6.8	27.0
Bâtiments, tr. publ.	4.9	5.4	4.9	1.10	73.0	4.4	22.6
Transport, entrepos.	6.7	4.9	6.6	.73	74.0	10.7	15.3
Commun. & serv. publ.	3.7	1.5	3.3	.41	82.8	7.7	9.5
Commerce de gros	4.8	5.0	4.8	1.04	71.9	7.1	21.0
Commerce de détail	10.8	9.1	10.3	.84	76.1	5.7	18.2
Finances, ass. et aff. immobilières	5.9	4.9	5.9	.83	73.7	9.3	17.0
Services:							
- Education	6.4	6.2	6.4	.97	72.8	7.6	19.6
- Santé	6.0	5.8	6.1	.97	72.7	7.5	19.8
- Serv. aux entr.	3.4	3.6	3.5	1.06	71.7	8.9	19.4
- Serv. personnels	1.9	2.7	2.0	1.42	69.7	9.4	20.9
- Héberg., restaurat.	3.1	5.8	3.6	1.87	67.1	5.6	27.3
- Divers	2.7	3.1	2.8	1.15	69.5	8.3	22.1
Adm. publique	6.4	1.8	5.3	.28	86.9	6.0	7.1
Non spécifiée	8.7	5.2	7.6	.60	--	--	--
Toutes activités	100.	100.	100.	--	72.6	7.0	20.4

* Incluant les individus nés au Canada, ailleurs qu'au Québec.
** Indice d'attraction relative

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU 2.1(b)

Répartition procentuelle de la population active de Montréal (1970) selon le lieu de naissance et le secteur d'activité manufacturière (suite)

	Importance des secteurs dans l'embauche			I.A.R.** (2) ÷ (1)	Composition sectorielle selon le lieu de naissance		
	Québec (1)	Hors Canada (2)	Total* (3)		Québec (4)	Canada (5)	Hors Canada (6)
Aliments, boissons	13.3	7.5	11.5	.56	76.8	5.5	17.7
Tabac	1.8	.6	1.5	.33	83.1	6.1	10.8
Caoutchouc	2.1	1.4	1.9	.67	71.9	8.0	20.1
Cuir	3.1	2.5	2.8	.81	73.3	2.8	23.9
Textile	4.1	4.8	4.3	1.17	62.6	7.4	30.0
Bonneterie	1.1	5.4	2.3	4.91	33.4	2.2	64.4
Habillement	11.1	29.0	15.6	2.61	47.2	2.6	50.2
Bois	1.4	.7	1.2	.50	78.8	5.0	16.2
Meuble	2.9	4.5	3.3	1.55	58.6	4.4	37.0
Papier	4.3	2.3	3.8	.53	73.9	10.2	15.9
Imprimerie	7.9	3.5	6.6	.44	79.5	6.2	14.2
Métaux primaires	3.7	3.1	3.6	.84	69.0	7.7	23.3
Prod. métalliques	8.1	7.4	7.8	.91	68.2	6.4	25.3
Machinerie	3.3	2.9	3.3	.88	66.8	9.2	24.0
Equip. de transport	7.2	6.3	7.0	.88	67.2	8.7	24.1
Prod. électriques	9.4	7.6	9.2	.81	67.6	10.2	22.2
Pr. min. non métalliq.	3.2	1.8	2.8	.56	75.4	7.5	17.1
Prod. du pétrole	1.8	.7	1.6	.39	75.4	12.2	12.4
Prod. chimiques	6.4	4.3	6.1	.67	69.4	11.6	19.0
Divers	3.8	3.8	3.8	1.0	66.1	7.0	26.9
Total manufacturier	100.	100.	100.	--	66.2	6.8	27.0

* Incluant les individus nés au Canada, ailleurs qu'au Québec.
** Indice d'attraction relative

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

la fonction publique se compose à 7.1% de travailleurs immigrants alors que la représentation de ces derniers dans l'ensemble de la population active s'élève à 20%; il en est de même dans le secteur des communications et des services d'utilité publique où les immigrants ne représentent que 9.5% de la main-d'oeuvre.

Les mêmes conclusions se dégagent de l'analyse de l'importance des secteurs dans l'embauche des immigrants et des Québécois d'origine. Le secteur manufacturier embauche plus du tiers des travailleurs immigrants (34.8%) et moins du quart des travailleurs nés au Québec (24%); la valeur de l'indice d'attraction relative (1.45) reflète cette concentration plus élevée des travailleurs immigrants dans l'activité manufacturière. Le secteur de l'hébergement et de la restauration présente un indice d'attraction relative plus élevé que celui du secteur manufacturier; il n'occupe toutefois que 5.8% de la main-d'oeuvre immigrante.

Quant aux diverses activités manufacturières, celles du groupe T.V.B.[1] et du meuble sont les seules à présenter un indice d'attraction relative de valeur supérieure à 1; à elles seules, ces activités regroupent

---

(1) Textile, vêtement et bonneterie.

43.7% des immigrants du secteur manufacturier, comparativement à seulement 19.2% des travailleurs d'origine québécoise. On se rappellera que ces secteurs ont été identifiés, au chapitre précédent, comme étant ceux offrant les conditions de travail les moins avantageuses. A cet égard, le tableau 2.2 présente la concentration des immigrants et des travailleurs d'origine québécoise dans les secteurs "forts" (i.e. offrant les conditions de travail les plus avantageuses) et "faibles" (i.e. offrant les conditions de travail les moins avantageuses) de l'économie.

TABLEAU 2.2

Répartition procentuelle des immigrants et Québécois d'origine dans les secteurs forts et faibles, Montréal, 1970

Lieux de naissance / Secteurs	Québec	Hors Canada	Total
Forts	23.3	19.1	23.0
Faibles	25.1	38.3	27.5
Autres	51.6	42.6	49.5
TOTAL	100.0	100.0	100.0

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

On observe que les travailleurs immigrants ont, comparativement à ceux d'origine québécoise, une concentration plus forte dans les secteurs offrant les conditions

de travail les moins avantageuses et plus faible dans ceux offrant les meilleures conditions de travail. Il se peut que des caractéristiques particulières de ce groupe, jointes à des exigences spécifiques de certains secteurs en ce qui a trait à leur main-d'oeuvre, expliquent les résultats précédents. A titre d'exemple, les travailleurs immigrants se composeraient d'une forte proportion de femmes peu scolarisées cherchant un revenu d'appoint; or, ce type de main-d'oeuvre correspondrait aux exigences des secteurs à faibles conditions d'emploi (textile, vêtement, bonneterie, etc.). Nous explorerons cette hypothèse. Il se peut également que certains facteurs aient, par le passé, favorisé diverses concentrations sectorielles et que celles-ci soient alimentées et maintenues par certains réseaux d'information et le désir de garder, en milieu de travail, une identité culturelle.

2.3 La présence des travailleurs immigrants sur le marché du travail

Evidemment, une description des zones de concentration basée exclusivement sur les secteurs d'activité demeure incomplète. Dans cette section, nous compléterons l'analyse sectorielle précédente en différenciant davantage la main-d'oeuvre des divers secteurs d'activité. A ce stade, les variables qui nous intéressent tout particulièrement sont: la profession, le sexe et la scolarité.

La profession

Le tableau 2.3 cherche à vérifier si, au niveau des secteurs étudiés, certains postes (profession) relèvent principalement de la main-d'oeuvre immigrante ou si, à l'inverse, elle a difficilement accès à certaines catégories professionnelles. Nous avons retenu cinq groupes professionnels; les deux premiers, administrateurs et professions des sciences naturelles et sociales, peuvent aisément être associés aux postes supérieurs des entreprises, alors que les trois derniers, employés de bureau, travailleurs à la fabrication et travailleurs des ventes et services, correspondent à la hiérarchie inférieure des entreprises. Dans la mesure où ces professions commandent des conditions de travail différentes, les résultats du tableau 2.3 peuvent également s'interpréter en ces termes.

On note d'abord, au niveau de l'ensemble des activités économiques, une place importante détenue par les immigrants chez les professionnels des sciences naturelles et sociales. Cette catégorie professionnelle regroupe un bon nombre de diplômés universitaires; or, les immigrants composent le quart (25.9%) de la population active ayant fréquenté l'université (voir

TABLEAU 2.3 (a)

Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon la profession et le secteur d'activité économique, Montréal, 1970

	Administrateur (1)	Occ. des sc. nat. et soc. (2)	Employé de bureau (3)	Trav., ventes et services (4)	Travailleur (5)	3,4,5	Toutes occupations
Primaire	7.6	26.0	6.6	8.0	9.9	8.9	10.4
Act. manufacturières	25.5	38.0	18.2	20.7	29.7	26.3	27.0
Bâtiments, tr. publics	21.3	23.7	15.1	20.4	22.2	21.6	22.6
Transport, entreposage	19.4	23.8	16.9	25.6	12.4	14.7	15.3
Commun. et serv. pub.	11.0	19.4	5.2	16.2	10.1	7.3	9.5
Commerce de gros	25.8	37.2	18.7	20.4	20.4	19.8	21.0
Commerce de détail	19.5	30.4	14.0	17.8	21.7	18.1	18.2
Fin., ass. et aff. imm.	17.5	30.0	14.1	19.3	24.8	16.2	17.0
Services:							
- Education	13.8	29.5	15.9	20.5	16.0	17.4	19.6
- Santé	18.8	22.5	14.8	24.4	17.2	19.3	19.8
- Serv. aux entrep.	19.5	29.5	16.9	13.6	18.3	16.3	19.4
- Services pers.	11.2	27.3	12.5	27.8	30.2	27.4	20.9
- Héberg., restaur.	25.3	17.8	22.7	33.7	31.8	35.6	27.3
Divers	17.9	22.3	16.1	28.4	19.4	22.2	22.1
Administration pub.	7.7	10.1	4.9	4.6	9.3	5.7	7.1
Toutes activités	19.7	28.6	14.6	21.6	23.8	20.6	20.4

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU 2.3 (b)

Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon la profession et le secteur d'activité manufacturière
Montréal, 1970 (suite)

	Administrateur (1)	Occ. des sc. nat. et soc. (2)	Employé de bureau (3)	Trav., ventes et services (4)	Travailleur (5)	3,4,5	Toutes occupations
Aliments, boissons	17.0	23.6	13.3	13.7	19.9	17.4	17.7
Tabac (1)	15.9	-	12.0	4.5	9.5	9.6	10.8
Caoutchouc	28.1	25.5	18.7	21.5	19.5	19.6	20.1
Cuir (1)	22.1	-	20.6	19.9	23.4	22.8	23.9
Textile	31.4	38.5	19.6	29.7	33.1	29.5	30.0
Bonneterie (1)	56.4	-	42.3	62.4	70.1	65.3	64.4
Habillement (1)	37.4	-	32.1	39.7	55.2	50.9	50.2
Bois	13.2	21.4	8.2	13.2	15.0	13.8	16.2
Meuble	29.2	45.8	24.3	28.6	40.4	37.1	37.0
Papier	23.3	32.7	16.4	14.6	13.1	14.1	15.9
Imprimerie	19.3	21.4	12.2	13.7	13.1	13.0	14.2
Métaux primaires	21.1	38.5	17.8	19.5	22.5	21.4	23.3
Prod. métalliques	23.7	39.3	15.8	15.4	27.2	24.5	25.3
Machinerie	23.8	36.6	18.1	17.9	24.6	21.8	24.0
Equip. de transport	25.3	50.3	16.6	18.1	21.5	20.3	24.1
Prod. électriques	28.7	38.2	17.2	15.4	18.2	17.7	22.2
Pr. min. non métalliq.	24.6	37.8	13.7	15.1	16.4	15.8	17.1
Pr. du pétrole, charbon	14.4	36.8	14.5	12.0	10.1	11.6	12.4
Produits chimiques	26.6	35.1	17.3	15.5	15.0	15.9	19.0
Divers	26.2	32.4	20.0	17.6	29.8	25.8	26.9
Total manufacturier	25.5	38.0	18.2	20.7	29.7	26.3	27.0

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

(1) Les chiffres pour ces professions dans ces industries manufacturières sont peu fiables à cause de leur faible représentativité.

tableau 2.4). Dans le passé, le Québec a eu fortement recours à l'immigration pour la constitution de son bassin de main-d'oeuvre hautement qualifiée; au niveau du personnel scientifique et technique, l'immigration a également joué un rôle de premier plan[1], comme l'illustre le tableau 2.3. Dans le secteur manufacturier, plus du tiers de ces professionnels (38%) sont nés hors du Canada; soulignons que les valeurs observées dans les secteurs du tabac, du cuir, de l'habillement et de la bonneterie vont de pair avec la faiblesse et la quasi absence de professionnels des sciences naturelles et sociales dans ces secteurs. Dans presque tous les secteurs d'activité, cette catégorie professionnelle présente la plus forte proportion d'immigrants.

On observe la situation inverse en ce qui a trait aux employés de bureau, où l'on ne retrouve que 14.6% d'immigrants. Dans le secteur manufacturier, où ces immigrants constituent 27% de la main-d'oeuvre, ils ne représentent que 18.2% des employés de bureau. Dans la mesure où certaines exigences linguistiques (bonne connaissance du français et de l'anglais) sont attachées à de telles fonctions, une moins grande ca-

---

(1) Voir à ce propos Eléments pour l'étude du personnel scientifique et technique dans le cadre d'une politique de la recherche scientifique au Québec, Métreq, octobre 1977.

pacité linguistique des immigrants pourrait être à la source de cette faible présence parmi les employés de bureau.

Enfin, la représentation des immigrants au niveau des postes d'administration (19.7%) équivaut à celle qu'ils détiennent dans l'ensemble de la population active (20.4%). Toutefois, il est particulièrement intéressant de comparer l'importance qu'ils détiennent au niveau des postes d'administration avec celle qu'ils ont dans les postes "inférieurs" (catégories 3,4 et 5). Ainsi, dans le secteur des services personnels, la part d'immigrants dans ces deux catégories occupationnelles est respectivement de 11.2 et 27.4%; dans le secteur de l'habillement, 37.4 et 50.9%; pour l'ensemble des secteurs "faibles", 25.6 et 28.6%. Par contre, la situation est inversée dans des secteurs tels que l'imprimerie, avec respectivement 19.3 et 13%; les produits électriques, 28.7 et 17.7%; pour l'ensemble des secteurs forts, 20.7 et 16.3%. En résumé, les immigrants concentrés dans les secteurs faibles de l'économie ont une présence légèrement plus accrue au niveau des occupations inférieures qu'au niveau des postes supérieurs; à l'inverse, ceux concentrés dans les secteurs forts ont une présence légèrement plus importante au niveau des postes supérieurs qu'à celui des postes inférieurs.

TABLEAU 2.4 (a)

Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon le sexe et la scolarité, activité économique
Montréal, 1970

	Sexe		Scolarité			TOTAL
	Hommes	Femmes	8e et -	9e - 13e	Univers.	
Primaire	10.1	13.0	9.2	9.3	18.9	10.4
Act. manufacturières	25.1	31.6	33.2	20.2	33.0	27.0
Bâtiments, trav. publics	22.9	17.6	27.2	15.5	24.1	22.6
Transport, entreposage	14.6	21.5	10.8	15.7	28.7	15.3
Communication et serv. pub.	9.5	9.4	8.2	6.8	18.2	9.5
Commerce de gros	20.8	21.4	19.4	18.5	30.9	21.0
Commerce de détail	19.2	16.4	21.0	15.3	25.4	18.2
Finances, ass. et aff. imm.	18.4	15.3	20.1	13.9	24.7	17.0
Services:						
- Education	23.3	17.0	17.5	12.5	24.5	19.6
- Santé	22.7	17.9	19.4	16.1	24.5	19.8
- Serv. aux entreprises	22.7	17.1	12.4	19.0	24.8	19.4
- Services personnels	31.4	24.6	32.4	22.7	31.6	20.9
- Héberg., restauration	43.5	15.6	35.8	27.2	37.0	27.3
Divers	23.0	20.0	26.9	17.6	25.0	22.1
Administration publique	6.9	7.0	8.2	4.3	10.6	7.1
Toutes activités	20.6	20.1	24.7	15.8	25.9	20.4

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU 2.4(b)

Importance procentuelle de la main-d'oeuvre immigrante selon le sexe et la scolarité, activité manufacturière Montréal, 1970(suite)

	Sexe		Scolarité			TOTAL
	Hommes	Femmes	8e et -	9e - 13e	Univers.	
Aliments, boissons	17.6	19.3	21.2	12.9	23.9	17.7
Tabac	12.2	8.0	11.1	9.4	12.1	10.8
Caoutchouc	22.2	15.7	21.1	15.8	42.5	20.1
Cuir	27.5	18.7	27.5	17.7	33.3	23.9
Textile	30.8	27.8	33.1	19.8	37.1	30.0
Bonneterie	62.1	66.7	73.7	47.4	62.9	64.4
Habillement	48.3	51.5	59.3	34.4	47.4	50.2
Bois	18.5	9.3	14.8	14.6	20.1	16.2
Meuble	38.8	20.8	46.7	26.9	33.2	37.0
Papier	16.4	14.6	14.9	13.2	25.6	15.9
Imprimerie	15.1	11.6	13.1	12.2	24.1	14.2
Métaux primaires	23.7	18.2	24.7	18.6	32.2	23.3
Produits métalliques	26.3	17.6	25.3	23.0	34.0	25.3
Machinerie	24.3	21.7	17.3	23.5	32.6	24.0
Equipement de transport	24.3	18.2	16.7	23.7	40.5	24.1
Produits électriques	24.0	16.6	16.9	18.2	37.5	22.2
Prod. min. non métalliques	17.0	13.8	19.6	12.0	28.8	17.1
Prod. du pétrole, charbon	13.0	12.7	12.5	9.5	20.2	12.4
Produits chimiques	19.2	19.0	11.9	16.3	30.4	19.0
Divers	30.0	21.1	27.3	24.7	36.5	26.9
Total manufacturier	25.1	31.6	33.2	20.2	33.0	27.0

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

Le sexe et la scolarité

Les tableaux 2.4(a) et (b) caractérisent davantage l'importance détenue par la main-d'oeuvre immigrante. Si on considère l'importance procentuelle de cette main-d'oeuvre selon le sexe, il ressort que la répartition selon le sexe des travailleurs immigrants était, en 1970, identique à celle des autres travailleurs montréalais. Cette situation varie cependant de façon considérable d'un secteur à l'autre.

La concentration des femmes immigrantes dans le secteur manufacturier semble être un de leurs traits caractéristiques; en effet, les immigrantes représentent presque le tiers (31.6%) de la main-d'oeuvre féminine de ce secteur alors qu'elles ne constituent que 20% de la population active montréalaise. Il est également intéressant de souligner que, contrairement à l'hypothèse émise au chapitre précédent, l'immigration joue un faible rôle au niveau de la main-d'oeuvre féminine immobilisée dans le secteur de l'hébergement et de la restauration; par contre, près de la moitié (43.5%) de la main-d'oeuvre masculine de ce secteur est constituée d'immigrants. Mis à part les secteurs bonneterie et habillement, l'immigration joue, dans les secteurs faibles, un rôle plus grand au niveau de la main-d'oeuvre masculine; cette observation vaut également pour les secteurs forts.

En ce qui concerne la scolarité, on observe une forte présence de travailleurs immigrants dans les catégories extrêmes: moins de 9 ans de scolarité et ayant fréquenté l'université. Ceci ne surprend guère, compte tenu de la distribution socio-économique en U des immigrants. Dans les secteurs forts, notamment celui des transports et de l'entreposage, des produits électriques et de l'équipement de transport, leur importance se manifeste surtout au niveau de la main-d'oeuvre hautement qualifiée. Inversement, ils représentent plus du tiers de la main-d'oeuvre faiblement scolarisée du secteur manufacturier, des services personnels , de l'hébergement et de la restauration, et près des trois-quarts de celle de la bonneterie. Ces résultats ne sont pas étrangers à ceux dégagés lors de l'analyse occupationnelle.

2.4 Les zones de concentration: caractérisation selon le lieu de naissance et la période d'immigration

A la section 2.2, nous avons mis en évidence une concentration plus forte chez les immigrants, comparativement aux Québécois, dans les secteurs offrant les conditions de travail les moins avantageuses; dans ceux offrant les conditions les plus avantageuses, leur concentration était légèrement plus faible que celle observée chez les Québécois. Quels sont, de ce point de vue, les immigrants les plus défavorisés?

Le tableau 2.5 apporte une première caractérisation à cet égard. On constate que sur la base de la répartition sectorielle, les travailleurs nés en Grèce sont les plus démunis sur le plan des conditions de travail. Viennent ensuite les travailleurs nés au Portugal et en Italie. Soulignons que les travailleurs nés dans ces trois pays constituaient en 1970 le tiers (32.9%) de la main-d'oeuvre immigrante montréalaise. Nous retrouverons, au chapitre subséquent, les mêmes conclusions lors de l'analyse des écarts salariaux. Les travailleurs immigrants les plus favorisés du point de vue de la concentration sectorielle sont ceux nés au Royaume-Uni et en second lieu les travailleurs immigrants nés en Allemagne et aux Etats-Unis(1).

Les conclusions mises en évidence au tableau 2.5 seraient accentuées si l'on tenait compte des diverses catégories occupationnelles des travailleurs. Ainsi, les travailleurs nés en Italie, Grèce et Portugal et qui oeuvrent dans les secteurs à faibles conditions de travail, occupent dans une proportion de 97% des occupations d'employés de bureau, de vendeurs ou de travailleurs à la fabrication; cette proportion n'est que de 79% chez les travailleurs nés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Allemagne, qui oeuvrent dans ces mêmes secteurs faibles.

---

(1) De même que ceux de la catégorie résiduelle.

TABLEAU 2.5

Concentration sectorielle des travailleurs immigrants selon le lieu de naissance dans les secteurs forts et faibles Montréal, 1970

	Secteurs faibles (1)	Secteurs forts (2)	Autres	(1)/(2)
Québec	25.1	23.3	51.6	1.08
Canada (sauf Québec)	21.3	26.8	51.9	0.79
Hors Canada	38.3	19.1	42.6	2.00
Etats-Unis	24.5	19.3	56.2	1.27
Royaume-Uni	18.2	28.5	53.3	0.64
Allemagne	26.2	25.6	48.2	1.02
Italie	49.2	22.5	28.3	2.19
Grèce	69.1	9.0	21.9	7.68
Portugal	55.4	13.3	31.3	4.17
France	31.3	18.4	50.3	1.70
Europe (autres)	37.4	20.3	42.3	1.84
Asie	35.9	15.6	48.5	2.30
Afrique	32.0	15.9	52.1	2.01
Antilles	30.5	14.4	55.1	2.12
Amérique latine	33.1	19.3	47.6	1.72
Autres	24.5	20.4	55.1	1.20
TOTAL	27.5	23.0	49.5	1.20

Source: Tableaux A-6(a) et A-6(b) de l'annexe.

Enfin, on a récemment fait allusion à maintes reprises à la discrimination dont faisaient objet les travailleurs nés dans les Antilles françaises. Le tableau 2.5 nous révèle que les travailleurs nés dans les Antilles bénéficiaient, en 1970, d'une répartition sectorielle avantageusement comparable à celle de la moyenne des travailleurs immigrants, avec une forte concentration dans les secteurs offrant des conditions de travail "moyennes". Il faut cependant souligner que ces résultats se rapportent à l'année 1970 et que l'entrée massive de travailleurs haïtiens est survenue après cette date.

Le tableau 2.6 met en lumière la concentration sectorielle des immigrants selon leur période d'immigration. On pourrait s'attendre à ce qu'une meilleure

TABLEAU 2.6

Concentration sectorielle des immigrants, selon la période d'immigration, Montréal, 1970

	Secteurs faibles (1)	Secteurs forts (2)	Autres (3)	(1)/(2)
Avant 1960	36.4	22.7	40.9	1.60
1961-1965	42.3	17.8	39.9	2.38
1966-1968	41.1	16.2	42.7	2.54
1969-1971	40.3	11.4	48.3	3.54
TOTAL	38.3	19.1	42.6	2.00

Source: Tableaux A-5(a) et A-5(b) de l'annexe.

intégration à l'économie d'accueil et une meilleure connaissance, acquise avec le temps, du marché du travail favorisent les immigrants. Cette hypothèse semble être confirmée lorsqu'on considère l'importance des secteurs forts puisque la part relative des travailleurs immigrants dans ces secteurs augmente avec la durée de séjour; elle s'effrite cependant lorsqu'on prend également en considération leur concentration dans les secteurs faibles.

Les résultats précédents sont toutefois largement influencés par la composition, selon le lieu de naissance, des catégories de période d'immigration; à titre d'exemple, les travailleurs nés au Royaume-Uni ont une grande importance dans le stock

TABLEAU 2.7

Concentration sectorielle des immigrants nés en Italie, selon la période d'immigration, Montréal, 1970

	Secteurs faibles (1)	Secteurs forts (2)	Autres (3)	(1)/(2)
Avant 1960	44.8	25.4	29.8	1.76
1961-1965	54.5	19.3	26.2	2.82
1966-1968	60.1	14.6	25.3	4.12
1969-1971	66.4	7.4	26.2	8.98
TOTAL	49.2	22.5	28.3	2.19

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

d'immigrants dont la date d'entrée est antérieure à 1960. Nous avons donc cherché à contrôler cette variable en isolant un groupe particulier d'immigrants (les Italiens) et en étudiant le comportement de ce groupe en fonction de la période d'immigration. Les résultats sont présentés au tableau 2.7. La relation est plus nette qu'au tableau 2.6 et elle va dans le sens suggéré par l'hypothèse émise au paragraphe précédent.

Avant d'aborder la prochaine section, une dernière remarque s'impose. Les immigrants, autant que les Québécois d'origine, n'échappent pas aux forces et au mécanisme du marché du travail. Ainsi, les résultats des tableaux 2.6 et 2.7 ne découlent pas exclusivement du comportement des travailleurs immigrants et des employeurs à leur égard; ils incorporent également la croissance et/ou les difficultés économiques qu'ont connues ces secteurs au cours des diverses périodes. En consultant Les tendances de l'emploi par secteur d'activité au Québec de 1961 à 1970[1], on remarque que la croissance de l'emploi a été plus marquée dans les secteurs faibles que dans les forts, principalement à cause de la croissance énorme du sec-

(1) Ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Direction générale de la recherche, Gouvernement du Québec.

teur des services dans le premier groupe et de la stagnation, depuis 1967, de la construction dans le second groupe. Une part des relations observées aux tableaux 2.6 et 2.7 est attribuable à ces tendances générales du marché.

2.5 La concentration sectorielle: caractérisation selon la profession, la scolarité, le sexe et la langue d'usage

Le titre de cette dernière section suffit amplement à décrire son contenu, mais nous jugeons nécessaire de rappeler que son objet est la caractérisation, plutôt que l'explication, de la concentration sectorielle des travailleurs immigrants. La démarche employée s'inspire de celle utilisée à la section précédente.

La profession

Le secteur d'activité économique et la profession sont les principaux facteurs qui permettent de cerner les conditions de travail. Au long de ce travail, nous avons privilégié le premier de ces facteurs. Il est toutefois nécessaire de distinguer entre les professionnels et les travailleurs d'un secteur donné: les conditions de travail régissant les deux groupes sont

suffisamment différentes pour justifier une telle démarche. Les résultats de cette première caractérisation sont contenus dans le tableau 2.8.

TABLEAU 2.8

Concentration sectorielle des immigrants selon la profession, Montréal, 1970

Profession et lieu de naissance	Secteurs faibles (1)	Secteurs forts (2)	Autres	(1)/(2)
Directeurs	16.1	21.0	62.9	0.77
. Québec	15.5	19.7	64.8	0.79
. Hors Canada	20.0	21.8	58.2	0.92
Occ. des sc. nat. et soc.	6.2	32.4	61.4	0.19
. Québec	6.4	28.7	64.9	0.22
. Hors Canada	5.9	35.4	58.7	0.17
Travailleurs*	34.9	27.1	38.0	1.29
. Québec	31.7	28.4	39.9	1.12
. Hors Canada	48.7	21.4	29.9	2.28
TOTAL	27.5	23.0	49.5	1.20
. Québec	25.1	23.3	51.6	1.08
. Hors Canada	38.3	19.1	42.6	2.00

* Comprend: employés de bureau, travailleurs des ventes et services, travailleurs à la fabrication.

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

On note en premier lieu que les secteurs faibles semblent se caractériser par un rapport professionnels/

travailleurs en deça de celui des autres secteurs d'activité[1]; les professionnels des sciences naturelles et sociales sont présents que dans une proportion de 6% dans ces secteurs faibles alors que ces derniers embauchent plus du quart de la population active montréalaise. En ce qui a trait aux immigrants, ce sont principalement les travailleurs qui sont défavorisés du point de vue de leur répartition sectorielle: près de la moitié de ces travailleurs (48.7%) oeuvrent dans les secteurs offrant les conditions de travail les moins avantageuses, contre moins du tiers (31.7%) pour les travailleurs d'origine québécoise. Toujours en comparaison avec les travailleurs québécois, les immigrants ont également moins accès aux secteurs forts.

Lorsqu'on s'attarde à la répartition sectorielle des professionnels des sciences naturelles et sociales, les immigrants semblent plutôt favorisés du point de vue de leur répartition sectorielle; cette situation n'est pas évidente dans le cas des administrateurs où les immigrants sont, comparativement aux Québécois, plus concentrés à la fois dans les secteurs faibles et forts.

---

(1) Ce rapport est de .05 dans les secteurs faibles alors qu'il s'élève à .15 pour l'ensemble des secteurs d'activité économique.

La scolarité

Il existe une forte corrélation entre la profession et la scolarité; on ne doit pas se surprendre que les conclusions du tableau 2.9 calquent en quelque sorte celles du tableau précédent. Ce sont les immigrants

TABLEAU 2.9

Concentration sectorielle des immigrants selon la scolarité, Montréal, 1970

Scolarité et lieu de naissance	Secteurs faibles (1)	Secteurs forts (2)	Autres (3)	(1)/(2)
8ième et moins	36.8	26.0	37.2	1.42
. Québec	30.9	28.3	40.8	1.09
. Hors Canada	54.7	18.7	26.6	2.93
9ième-13ième	26.2	23.2	50.6	1.13
. Québec	24.8	22.9	52.3	1.08
. Hors Canada	34.8	22.2	43.0	1.57
Université	15.7	17.1	67.2	0.92
. Québec	15.1	15.6	69.3	0.97
. Hors Canada	18.4	18.5	63.1	0.99
TOTAL	27.5	23.0	49.5	1.20
. Québec	25.1	23.3	51.6	1.08
. Hors Canada	38.3	19.1	42.6	2.00

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

moins scolarisés qui sont les plus défavorisés "sectoriellement"; il est à noter que cette remarque est également valable pour les Québécois, mais de façon beau-

coup moins accentuée: 54.7% des premiers sont empoyés dans les secteurs faibles contre 30.9% des seconds. Tout comme pour les administrateurs, les immigrants ayant fréquenté l'université ont des représentations plus fortes à la fois dans les secteurs forts et faibles.

Le sexe

A ce niveau, les différences entre immigrants et Québécois d'origine se dessinent clairement. Comme on peut le constater aux tableaux A-7(a) et (b) de l'annexe, le secteur manufacturier contribue à 26.1% de l'emploi de la main-d'oeuvre masculine née au Québec, contre 34% de celle née hors du Canada; dans le cas de la main-d'oeuvre féminine, les différences sont plus marquées,alors que ces proportions sont respectivement de 20 et 36%. Dans le secteur manufacturier, l'habillement contribue à 25% de l'emploi des femmes nées au Québec et à 55.6% de celles nées hors du Canada; le groupe textile, habillement et bonneterie emploie les deux tiers des immigrantes du secteur manufacturier.

Le tableau 2.10 résume cette répartition sectorielle. Près de la moitié (48.4%) des immigrantes oeuvrent dans les secteurs faibles; l'indice d'attraction

TABLEAU 2.10

Concentration sectorielle des immigrants selon le sexe
Montréal, 1970

Sexe et lieu de naissance	Secteurs faibles(1)	Secteurs forts(2)	Autres (3)	(1)/(2)
Hommes	24.1	29.3	46.6	0.82
. Québec	22.0	29.7	48.3	0.74
. Hors Québec	33.8	26.2	40.0	1.29
Femmes	33.4	10.4	56.2	3.21
. Québec	30.9	10.9	58.2	2.83
. Hors Canada	48.4	7.7	43.9	6.29
TOTAL	27.5	23.0	49.5	1.20
. Québec	25.1	23.3	51.6	1.08
. Hors Canada	38.3	19.1	42.6	2.00

Source: Tableaux A-7(a) et (b).

relative des secteurs faibles s'élève à 1.54 (48.4÷30.9) en ce qui concerne la main-d'oeuvre féminine; cet indice est identique (1.57) dans le cas de la main-d'oeuvre masculine. Au niveau des secteurs offrant les meilleures conditions de travail, les travailleuses immigrantes ont un accès beaucoup plus restreint que les autres groupes de travailleurs.

La langue d'usage

Les études sur les écarts salariaux entre groupes linguistiques sont nombreuses; nous aurons l'occasion

au prochain chapitre d'y faire amplement référence. A ce stade, retenons simplement l'hypothèse que l'adhésion au groupe anglophone plutôt que francophone favorisera économiquement le travailleur immigrant. C'est ce qui ressort du tableau 2.11. On observe que 27.1% des immigrants qui ont l'anglais comme

TABLEAU 2.11

Concentration sectorielle des immigrants selon la langue d'usage
Montréal, 1970

Langue d'usage et lieu de naissance	Secteurs faibles(1)	Secteurs forts(2)	Autres	(1)/(2)
Anglaise				
. Québec	21.5	24.3	54.2	0.88
. Hors Canada	27.1	22.8	50.1	1.19
Française				
. Québec	26.0	23.2	50.8	1.12
. Hors Canada	31.8	19.5	48.7	1.63
Autre				
. Québec	24.2	12.9	62.9	1.88
. Hors Canada	50.2	18.1	31.7	2.77
TOTAL				
. Québec	25.1	23.3	51.6	1.08
. Hors Canada	38.3	19.1	42.6	2.00

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

langue d'usage se concentrent dans les secteurs faibles, contre 31.8% pour ceux qui ont le français comme langue d'usage. Ceux qui n'ont aucune des deux langues offi-

cielles comme langue d'usage, se retrouvent principalement (50.2%) dans les secteurs les moins avantageux en termes de conditions de travail. A l'inverse, la plus forte concentration d'immigrants dans les secteurs forts s'observe chez ceux qui ont opté pour l'anglais comme langue d'usage.

2.6 Résumé

Les immigrants ont, comparativement aux Québécois d'origine, une répartition sectorielle qui se caratérise comme suit:

a) une forte concentration dans le secteur manufacturier; cette concentration est accentuée chez la main-d'oeuvre féminine née hors du Canada;

b) une concentration plus élevée dans les secteurs "faibles" (i.e. offrant les conditions de travail les moins avantageuses) et plus faible dans les secteurs "forts" (i.e offrant les meilleures conditions de travail);

c) les observations faites en (b) sont accentuées lorsqu'on considère exclusivement (i) la main-d'oeuvre féminine; (ii) les occupations de bureau, de vente, de services et celles liées à la fabrication, (iii) ou la main-d'oeuvre peu scolarisée;

d) les travailleurs nés en Grèce, au Portugal et en Italie ont une très forte concentration dans les secteurs faibles et semblent avoir peu d'accès aux secteurs forts; à l'inverse, les travailleurs nés au Royaume-Uni et dans une moindre mesure ceux nés en Allemagne et aux Etats-Unis ont une répartition sectorielle avantageuse du point de vue des conditions de travail;

e) la concentration sectorielle varie en fonction de la période d'immigration; à cet égard, les nouveaux immigrants connaissent la répartition sectorielle la plus désavantageuse.

Mais ces conclusions sur la répartition sectorielle ne sont pas suffisantes pour établir si, effectivement, les immigrants ont, dans l'ensemble, des conditions de travail plus désavantageuses que les travailleurs d'origine québécoise. Nous avons mentionné en introduction l'absence de statistiques permettant une étude exhaustive de la question; ainsi, les indicateurs objectifs que nous avons retenus pour évaluer les conditions de travail ne sont pas identifiables dans les données du recensement, à l'exception du (i) revenu annuel d'emploi et (ii) du temps travaillé. Ces deux éléments nous permettent d'établir un horaire de rémunération.

A partir de cet indicateur objectif, nous avons vérifié s'il existait un écart salarial entre les im-

migrants et Québécois. On peut difficilement aborder le phénomène des écarts salariaux sans toucher celui de la discrimination; c'est pourquoi le prochain chapitre, qui se dégage de la démarche traçée par les deux précédents, présentera un cadre théorique à l'étude de la discrimination.

Soulignons que les données qui serviront à ce troisième chapitre proviennent de la bande échantillon (1%) du recensement de 1971. Nous présentons aux tableaux A-8 et A-9 de l'annexe la répartition des immigrants selon le lieu de naissance et la période d'immigration d'après les données du recensement de 1971 et celles de la bande échantillon.

CHAPITRE III

LES DISPARITES SALARIALES

3. LES DISPARITES SALARIALES

Une étude sur les conditions de travail des immigrants ne saurait passer sous silence l'analyse des écarts salariaux. Jusqu'à présent, nous avons observé presqu'exclusivement la répartition sectorielle des immigrants selon certaines caractéristiques; les indices de concentration sectorielle des immigrants que nous avons dégagés ont été, par la suite, mis en relation avec une analyse des diverses conditions de travail qui prévalaient dans ces secteurs en 1970. Mais cette démarche ne permet pas d'identifier les phénomènes de discrimination envers certains groupes d'immigrants; il nous faut donc maintenant vérifier si, pour des caractéristiques identiques, les travailleurs immigrants d'un secteur donné bénéficient de conditions de travail différentes ou similaires à celles des travailleurs québécois.

3.1 Le cadre théorique

La discrimination est un concept qui englobe plusieurs éléments. Elle peut prendre place au niveau de l'embauche du personnel, de même qu'au niveau de la promotion au sein d'une entreprise; plus directement, elle peut se manifester par des différences dans le taux de salaire, pour une même occupation. Soulignons toutefois que cette dernière forme de discrimination est atténuée par la présence des syndicats dont nous avons analysé l'importance sectorielle au chapitre I. De façon géné-

rale, le résultat de cette discrimination se résumera en des différences dans les conditions de travail et la rémunération des travailleurs pour une productivité égale.

La difficulté qui incombe aux études sur la discrimination a trait principalement à l'identification des causes des différences de rémunération ou de conditions de travail observables sur un marché. Il est possible que les écarts observables entre deux groupes ne soient pas attribuables à des comportements discriminatoires ou subjectifs de la part des employeurs, mais à un comportement rationel fondé, à titre d'exemple, sur des différences d'attributs entre ces deux groupes. Il s'agit d'établir si l'appartenance à un groupe de travailleurs (les immigrants dans notre cas) entraîne une rémunération et des conditions de travail différentes de celles d'autres groupes; pour ce faire, on doit vérifier si derrière cette appartenance au groupe, ne se cachent pas des différences d'attributs qui justifieraient les écarts observables. Ceci soulève la nécessité d'une approche multivariée; il serait possible, par exemple, que les conditions de travail des immigrants et des Québécois d'origine soient identiques, mais que les premiers soient sujets à une forme de discrimination si leur structure professionnelle, leur niveau de sco-

larité et les autres attributs affectant la détermination des conditions de travail tendent, au départ, à les favoriser par rapport aux travailleurs d'origine québécoise.

Toutes ces préoccupations ont trouvé place dans la littérature économique. Parmi les premiers travaux d'envergure qui ont tenté de poser les fondements d'une théorie économique de la discrimination, on retrouve ceux de G.S. Becker[1]. Cette théorie néo-classique qui traite principalement des différences de salaires entre discriminés et non-discriminés définit, sous l'hypothèse d'homogénéité des facteurs de production et celle de l'absence de facteurs institutionnels favorisant la discrimination, un coefficient qui mesure "le goût à la discrimination" de l'employeur[2]. Les travaux qui ont suivi ceux de Becker ont surtout tenté d'intégrer les facteurs institutionnels au modèle néo-classique et de rationaliser le comportement du discriminateur. C'est dans cette perspective que prend place la théorie des réseaux d'information, développée par

---

(1) Becker, G.S., The Economics of Discrimination, The University of Chicago Press, 1957.

(2) On trouvera un résumé dans Hiesland, D.L., Discrimination in Employment: An Appraisal of the Research, Ann Arbor, Michigan, Institute of Labor and Industrial Relations, University of Michigan, et dans Marshall, R., "The Economics of Racial Discrimination: A Survey", The Journal of Economic Literature, vol. 12, no. 3, september 1974.

Stigler[1] et appliquée à la réalité québécoise par Migué[2] et Barsony[3].

Selon cette théorie, il existe un coût à l'information liée au processus de recherche d'un emploi ou d'un employé; l'employeur cherchera ainsi à minimiser ce coût dans l'embauche de son personnel, tout comme l'individu dans la quête d'un emploi. Dans la mesure où il existe différents réseaux d'information sur le marché du travail et que l'information ne circule pas parfaitement entre ces réseaux, un employeur minimisera ses coûts s'il embauche un individu intégré à son propre réseau. La ségrégation des réseaux d'information élève donc, pour l'employeur, le coût marginal lié à l'embauche d'un employé non intégré à son réseau d'information. Ce raisonnement vaut si on l'applique à un individu à la recherche d'un emploi. Pour illustrer ces propos, rappelons que l'enquête "Trois

---

(1) Stigler, G.J., "The Economics of Information", The Journal of Political Economy, vol. 69, juin 1961.

(2) Migué, J.L., "Le nationalisme, l'unité nationale et la théorie économique de l'information", Revue Canadienne d'Economique, vol. III, no 2, mai 1970.

(3) Barsony, A., Une analyse économique de la problématique de l'épanouissement du français chez les Néo-québécois, étude E-13 de la Commission Gendron, 1973.

ans de vie au Canada" nous indique que le tiers[1] des travailleurs immigrants qui ont opté pour le Québec comme province de résidence ont eu recours, pour l'obtention de leur emploi, à leurs relations personnelles.

Cette théorie a trouvé une application originale dans l'étude du marché du travail montréalais[2], où l'on identifie deux réseaux d'information distincts, l'un anglophone et l'autre francophone, ayant peu de liaisons entre eux. Par rapport au modèle néo-classique, elle a rationalisé le comportement du discriminateur en plus de donner un caractère institutionnel à la discrimination.

Il est aisé de trouver des illustrations à cette théorie. Un employeur anglophone qui désire recruter du personnel hautement qualifié pour combler des postes hiérarchiques supérieurs aura recours aux journaux anglophones et à ses relations personnelles; il sera en outre plus apte à juger de la valeur d'un diplômé de McGill ou d'une autre institution universitaire an-

---

(1) Ces renseignements sont tirés des compilations spéciales faites par la Direction de recherche du ministère de l'Immigration du Québec.

(2) L'étude de Boulet, J.A. et Raynauld, A., L'analyse des disparités de revenus suivant l'origine ethnique et la langue sur le marché montréalais en 1961, C.E.C., document no 83, fait appel aux fondements de cette théorie.

glophone qu'il ne le sera pour un diplômé d'une université francophone. Cette situation implique que tous les groupes de travailleurs ne pourront rentabiliser de façon identique leurs attributs: scolarité, expérience...

En ce qui a trait plus expressément aux travailleurs immigrants, la ségrégation des réseaux d'information a certaines conséquences. L'intégration du travailleur immigrant à l'un ou l'autre des réseaux se traduira différemment en termes de rémunération et de conditions de travail: cet aspect a été particulièrement mis en lumière dans les travaux de Barsony[1]. Les études de Boulet[2], Vaillancourt[3] et Veltman[4] ont toutefois souligné, à partir de l'analyse des écarts de revenus entre groupes linguistiques, que les allophones ne réussissent pas à rentabiliser autant leurs attributs que le groupe dans lequel ils s'insèrent.

---

(1) cf., note 3 , page 78.

(2) cf., note 2 , page 79.

(3) Vaillancourt, F., La situation des francophones sur le marché du travail québécois et le Livre blanc sur la langue. Miméographié (Montréal, avril 1977).

(4) Veltman, J.J., "Les incidences du revenu sur les transferts linguistiques dans la région métropolitaine de Montréal", janvier 1977 (Publication prochaine dans Recherches sociographiques).

Les études empiriques sur la question des écarts de rémunération se sont principalement attardées aux disparités entre hommes et femmes. Au Québec, l'accent a également été mis sur les disparités suivant l'origine ethnique et/ou le groupe linguistique. Peu d'études se sont directement préoccupées des disparités entre immigrants et autochtones. Evidemment, le concept de groupe ethnique n'est pas sans relation avec celui que nous avons retenu pour les fins de cette étude: le lieu de naissance. Ainsi, parmi les salariés de la zone métropolitaine de Montréal qui, en 1970, avaient un revenu de travail variant entre $500.et $40,000., ceux dont le groupe ethnique était autre que britannique ou français se répartissaient de la façon suivante, selon le lieu de naissance: 29% au Québec, 4% ailleurs au Canada et 67% hors du Canada(1). Au niveau des salariés de certains groupes ethniques, la relation est plus forte; trois quarts des salariés du groupe ethnique italien sont nés en Italie. Bien qu'une relation existe entre ces deux concepts, elle n'est cependant pas suffisante pour tirer des travaux sur les groupes ethniques des conclusions quant aux disparités de revenus entre immigrants et autochtones.

---

(1) Données extraites de la bande échantillon (1%) du recensement de 1971. On trouvera au tableau 3.1 la répartition des salariés de certains groupes ethniques selon les principaux lieux de naissance, ainsi qu'une comparaison avec les données du recensement à cet égard aux tableaux A-8 et A-9 de l'annexe.

Parmi les facteurs de détermination du revenu que Boulet et Raynauld retiennent dans leurs études, on retrouve explicitement la citoyenneté (immigrants installés au Canada avant ou après 1946)[1]. Les auteurs soulignent que le comportement de ces groupes diffèrent quant à la durée et à la nature du travail; même s'ils admettent que la liaison entre ce facteur et le niveau des revenus conserve un caractère exploratoire, les résultats sont assez concluants. Les immigrants arrivés après 1946 enregistraient, en 1961, un revenu inférieur à la moyenne, alors que la situation contraire s'observait pour les immigrants arrivés avant 1946. Les auteurs laissent entendre que même si la politique d'immigration est devenue, au cours des dernières années, plus sélective, faisant en sorte que les immigrants arrivés après 1946 se caractérisent par de hauts niveaux de qualification scolaire et professionnel, il n'est pas assuré que ces immigrants obtiennent un revenu aussi élevé que celui des autochtones ayant des attributs équivalents.

3.2 Les écarts salariaux selon le lieu de naissance

Nous avons jugé utile d'apporter quelques renseignements relatifs aux écarts de rémunération selon le

(1) L'étude porte exclusivement sur les travailleurs masculins de la zone métropolitaine de Montréal.

lieu de naissance des travailleurs. Soulignons que l'objectif premier de ce travail étant d'analyser la concentration sectorielle des immigrants, il n'est pas de notre intention de faire une analyse exhaustive du phénomène des écarts de revenu ou de la discrimination. Nous désirons simplement apporter l'information préliminaire à des recherches futures sur de tels sujets: les résultats de cette section devront donc être jugés en conséquence.

Les données utilisées dans cette section ont été extraites de l'échantillon du recensement décennal de 1971 mis à la disposition des chercheurs par Statistique Canada; cet échantillon composé d'un individu sur cent porte sur la population de la zone métropolitaine de Montréal. De cet échantillon également, nous avons sélectionné 10,943 salariés qui, en 1970, ont eu un revenu de travail entre $500. et $40,000.; cette sélection assure une certaine continuité par rapport aux données de la section précédente.

Si on considère le revenu de travail moyen selon le lieu de naissance (tableau 3.1), on observe en premier lieu que les individus nés au Québec ne jouissent pas d'une situation privilégiée; ils se retrouvent au huitième rang avec un écart de revenu substantiel par rapport aux salariés nés ailleurs au Canada ($1,767.),

TABLEAU 3.1

Revenu de travail moyen et taux horaire moyen de rémunération selon le lieu de naissance,

Montréal, 1970

Lieu de naissance	Nombre de salariés	Revenu moyen ($)	Rang	Taux horaire moyen ($)	Rang	Ecart standardisé (1)
Québec	8,035	5,811.	8	3.74	7.5	- .016
Ailleurs au Canada	762	7,578.	2	4.67	2	.229
Etats-Unis	104	7,036.	3	4.44	3	.168
Allemagne	86	6,717.	4	4.01	4	.055
Royaume-Uni	267	7,754.	1	5.03	1	.061
Grèce	136	4,432.	12	3.23	9	- .150
Italie	534	4,642.	10	2.95	11	- .224
Espagne, Portugal	67	4,622.	11	2.89	12	- .239
Europe (autres)	630	6,537.	6	3.89	5	.024
Asie, Afrique	204	5,821.	7	3.85	6	.013
Amérique latine, Antilles	99	5,261.	9	3.15	10	- .171
Autres	19	6,577.	5	3.74	7.5	- .016
Ensemble du marché	10,943	5,957.	-	3.80	-	-

(1) Ecart par rapport à la moyenne du marché divisé par la moyenne de ce même marché.

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

Répartition procentuelle des salariés selon le taux horaire moyen de rémunération

Montréal, 1970

Lieu de naissance \ Taux horaire	$1.50 et moins	$1.50 à $2.00	$2.00 à $2.50	$2.50 à $3.00	$3.00 à $3.50	$3.50 à $4.00	$4.00 à $4.50	$4.50 à $5.00	$5.00 et plus
Québec	12.0	12.0	13.4	13.3	12.4	8.8	6.8	5.2	16.1
Ailleurs au Canada	7.6	8.4	8.1	12.9	10.6	10.2	5.4	5.8	31.0
Etats-Unis	10.6	8.7	11.5	6.7	8.7	11.5	12.5	2.9	26.9
Allemagne	10.5	10.5	9.3	15.1	14.0	10.5	5.8	8.1	16.2
Royaume-Uni	9.7	6.4	8.2	10.9	11.6	10.5	5.2	4.9	32.6
Grèce	25.0	25.0	16.9	8.1	8.8	4.4	5.9	0.8	5.1
Italie	17.6	17.0	19.5	13.7	11.8	5.4	4.5	2.4	8.1
Espagne, Porgugal	25.4	19.4	11.9	16.4	7.5	3.0	4.5	1.5	10.4
Europe (autres)	12.5	9.8	13.7	13.5	11.1	8.6	5.4	5.6	19.8
Asie, Afrique	10.8	13.7	14.2	7.8	9.3	11.3	7.3	6.9	18.7
Amérique latine, Antilles	18.2	13.1	12.1	15.2	9.1	12.1	7.1	2.0	11.1
Autres	10.5	5.3	21.1	5.3	10.5	5.3	5.3	10.5	26.3
Ensemble du marché	12.2	11.9	13.2	12.1	11.9	8.8	6.5	5.1	12.3

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

au Royaume-Uni ($1,943.), aux Etats-Unis ($1,225.) et en Allemagne ($906.). Au bas de l'échelle des revenus moyens de travail, on retrouve les salariés nés en Grèce, dont le revenu de travail est de 24% inférieur à celui des Québécois de naissance, ceux qui sont nés en Italie (20%), en Espagne ou au Portugal (20%), de même que ceux nés en Amérique latine ou dans les Antilles (9%). Ces premiers résultats n'étonnent pas puisque certains travaux ont déjà souligné que les immigrants se caractérisaient, en termes socio-économiques, par une distribution en U.(1)

Evidemment, l'offre de travail constitue un facteur déterminant du revenu de travail. Le recensement nous permet une mesure de cette offre à partir des deux variables suivantes: a) le nombre de semaines travaillées en 1970 et b) le nombre d'heures moyennes travaillées hebdomadairement en 1970. Ces deux variables ne sont malheureusement pas disponibles sous forme continue; nous avons toutefois construit un indice reflétant un taux horaire moyen de rémunération(2) ou un indice de revenu

---

(1) Polèse, M. et Le Minh, A., L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-1975. Ministère de l'Immigration du Québec, Etudes et documents no 3, 1978.

(2) En prenant, pour une catégorie donnée, la valeur moyenne: ainsi, la catégorie "49 à 52 semaines de travail" a pris la valeur moyenne de 50.5. La mesure du taux horaire moyen tirée d'une telle opération est quelque peu imparfaite. En outre, la sélection de salariés gagnant entre $500.00 et $40,000. rend incomparable le taux horaire moyen de notre échantillon avec celui produit par les enquêtes spéciales de Statistique Canada; ainsi, en 1970, le taux horaire moyen dans le secteur manufacturier de Montréal s'élevait à $ 2.73 alors qu'il était de $ 3.80 dans notre échantillon.

de travail corrigé pour tenir compte de l'offre de travail. Dans la perspective que nous avons donnée à cette étude, nous préférons travailler à partir de cet indice puisque nous cherchons exclusivement à mesurer les écarts de rémunération pour un effort de travail identique.

On observe peu d'écarts dans l'ordonnancement des différents groupes de salariés selon leur revenu de travail ou selon leur taux horaire moyen de rémunération; les salariés nés en Grèce voient leur position relative s'améliorer bien que leur taux horaire demeure en-deçà de celui qui prévalait sur l'ensemble du marché ($3.80), de même qu'en-deçà de celui des salariés nés au Québec ($3.74). Les travailleurs provenant d'Asie et d'Afrique enregistrent un taux horaire supérieur à celui de l'ensemble du marché (écart standardisé positif) alors que cette situation est inversée lorsqu'on fait abstraction de l'offre de travail. Ceci est dû au fait que ces travailleurs ont eu en 1970 une durée de travail inférieure à celle de l'ensemble du marché. Soulignons que cette situation peut être une caractéristique de l'offre tout comme elle peut résulter de la demande et, à cet effet, être le résultat d'un processus discriminatoire. Il est cependant difficile de cerner, à partir des sources d'information existantes, la discrimination qui conduirait au sous-emploi d'un groupe d'immigrants (discrimination à l'embauche,...).

Le tableau 3.2 donne une mesure de dispersion. Nous avons souligné que l'indice du taux horaire comportait certaines lacunes; l'inclusion des salariés gagnant entre $500. et $40,000. a notamment pour conséquence d'accroître la variance. Ainsi, les travailleurs nés en Grèce, bien qu'ils aient un taux horaire moyen qui les classe au neuvième rang, présentent la distribution la plus concentrée dans les taux horaires inférieurs à $2.00; cette situation paradoxale s'explique par des taux horaires excessivement élevés dans la catégorie des travailleurs gagnant $5.00 et plus. En conséquence, les conclusions qui se dégageront pour ce groupe de travailleurs devront être interprétées avec prudence.

Les écarts de rémunération observables entre les différents groupes de salariés peuvent être imputables à des différences d'attributs entre ces groupes. Les facteurs qui éventuellement pourraient être à la source de ces écarts sont: l'âge, l'expérience, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, la profession, le secteur d'activité économique, les cours d'apprentissage et de formation professionnelle... Dans le cas des travailleurs immigrants, la date d'entrée semble être un facteur déterminant au niveau du revenu; de même que sur le marché du travail montréalais les capacités linguistiques et l'intégration au groupe anglophone ou francophone auront un impact sur le niveau de rémunération.

Considérons d'abord la composition des divers groupes de salariés selon certains attributs relatifs à l'âge, au sexe et à l'état matrimonial (tableau 3.3). Certaines études ont mis en évidence la discrimination qui existait à l'égard de la main-d'oeuvre féminine; les femmes ont notamment peu accès aux postes hiérarchiques supérieurs et cet énoncé trouve application autant dans la fonction publique que dans le secteur privé de l'activité économi-

TABLEAU 3.3
Composition des groupes de salariés selon certains attributs relatifs à l'âge, au sexe et à l'état matriominal, Montréal, 1970

	Masculin %	Marié %	24 ans et moins	25 à 44 ans
Québec	65	61	25	45
Canada	65	70	16	48
Etats-Unis	54	57	13	50
Allemagne	55	57	17	55
Royaume-Uni	63	71	13	45
Grèce	71	77	15	76
Italie	69	76	22	55
Espagne, Portugal	63	88	12	64
Europe (ailleurs)	68	70	12	36
Asie, Afrique	64	65	14	67
Amérique latine, Antilles	49	55	13	73
Autres	47	68	11	53
Ensemble du marché	65	63	23	47

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

que[1]; elles se concentrent également dans des secteurs à bas salaires. Pour ces raisons, on doit s'attendre à ce qu'un groupe pour lequel l'importance de la main-d'oeuvre masculine serait faible soit défavorisé du point de vue de sa rémunération moyenne. Le tableau 3.3 indique qu'à cet effet, les salariés d'origine grecque seraient les plus avantagés, alors qu'ils occupaient, en réalité, le bas de l'échelle salariale. On peut croire cependant que la composition de ce groupe au niveau des autres facteurs explicatifs vienne annuler l'effet positif de la composition selon le sexe.

L'impact de l'état matrimonial sur le niveau de revenu n'est pas sans ambiguïté puisqu'il se différencie selon le sexe, le statut familial, l'âge... De façon générale, les travailleurs mariés auront une rémunération supérieure aux autres groupes de travailleurs; cet énoncé se traduit dans notre échantillon par un taux horaire moyen de $4.05 chez les salariés(es) marié(es), comparativement à $3.37 pour la catégorie résiduelle. Encore ici, les groupes de salariés les plus "favorisés" de ce point de vue sont ceux qui se situent au bas de l'échelle des revenus de travail: italiens, grecs, portugais, espagnols...

---

(1) Les femmes composent 35% de notre échantillon et elles ont un taux horaire moyen de $3.29, comparativement à $4.08 pour les salariés masculins.

On peut faire la même analyse pour le facteur âge, où les conclusions sont toutefois moins nettes.

La scolarité et la profession sont des facteurs dont les effets se trouvent souvent corrélés; ils tiennent une bonne part de l'explication du niveau de revenu des individus. On remarque au tableau 3.4 que l'importance de la concentration des salariés des divers groupes dans des occupations à caractère professionnel va de pair avec l'ordonnancement de ces groupes selon le revenu de travail. Il en est de même si on considère le facteur scolarité; les salariés nés en Europe du sud (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) se caractérisent à la fois par une faible scolarité et un faible niveau de revenu de travail. Le cas des salariés nés en Amérique latine ou dans les Antilles se pose différemment; leurs attributs professionnels et scolaires expliquent mal leur position relative dans l'échelle des revenus de travail.

En ce qui a trait aux attributs linguistiques, on s'attend à ce que (i) l'intégration au milieu anglophone, mesurée par la langue d'usage, favorise un revenu plus élevé et (ii) que les unilingues anglais aient un revenu de travail supérieur aux bilingues et aux unilingues français[1]. Au niveau de la langue

(1) Voir à ce propos les études déjà citées de Raynauld, Boulet, Vaillancourt.

TABLEAU 3.4

Composition des groupes de salariés selon certains attributs professionnels et scolaires, Montréal, 1970

Lieu de naissance	PROFESSION		SCOLARITE		COURS PROFESSIONNEL COMPLETE
	Admin. occ. des sciences et sc. soc. (%)	Enseignants, occ. de la santé (%)	8ième et moins (%)	Université (%)	(%)
Québec	9.5	6.9	32.0	14.1	16.1
Canada	21.0	10.1	16.1	29.4	23.8
Etats-Unis	12.5	22.1	14.4	49.0	18.3
Allemagne	14.0	8.2	9.3	30.2	44.2
Royaume-Uni	25.8	4.5	10.9	29.6	29.6
Grèce	2.2	2.2	60.3	6.6	11.8
Italie	1.4	1.6	74.7	6.4	10.9
Espagne, Portugal	1.5	4.5	73.1	6.0	11.9
Europe (autres)	16.2	7.6	28.4	28.7	24.8
Asie, Afrique	17.1	15.7	14.7	42.2	20.1
Amérique latine, Antilles	12.2	26.2	7.1	31.3	28.3
Autres	36.9	10.6	5.3	52.6	26.3
Ensemble du marché	9.7	7.3	31.9	17.1	17.6

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

TABLEAU 3.5

Composition des groupes de salariés selon certains attributs linguistiques, Montréal, 1970

Lieu de naissance	CONNAISSANCE DES LANGUES			LANGUE D'USAGE	
	Anglais seulement (%)	Français seulement (%)	Anglais et français (%)	Anglaise (%)	Française (%)
Québec	8.1	33.9	57.9	19.2	80.2
Canada	46.9	4.9	48.3	68.8	30.6
Etats-Unis	44.2	5.8	50.0	72.1	26.0
Allemagne	57.0	-	43.0	58.1	8.1
Royaume-Uni	69.7	-	30.3	95.9	3.4
Grèce	63.2	3.7	21.3	13.2	2.9
Italie	9.4	30.7	41.8	6.7	5.4
Espagne, Portugal	10.4	40.3	35.8	6.0	11.9
Europe (autres)	39.8	12.1	47.0	32.9	32.2
Asie, Afrique	27.9	12.3	55.4	24.5	37.7
Amérique latine, Antilles	76.8	4.0	19.2	87.9	6.1
Autres	68.4	-	31.6	73.2	10.5
Ensemble du marché	16.7	28.0	53.9	26.2	64.4

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

d'usage, on note que les travailleurs grecs, italiens, espagnols et portugais sont ceux parmi lesquels on trouve la plus forte proportion d'allophones (langue d'usage autre que le français et l'anglais). Quant à la capacité de s'exprimer dans une ou l'autre des deux langues officielles, il est étonnant, compte tenu de leur taux horaire moyen de rémunération, de trouver 63% d'unilingues anglais chez les salariés grecs et 77% chez ceux nés en Amérique latine ou dans les Antilles.

Finalement, dans le cas des immigrants, la date d'entrée au pays comme mesure du degré d'adaptation à la collectivité d'accueil aura un impact sur le niveau de revenu de travail. Les études sur cette question[1] tendent à démontrer que le niveau de revenu croît avec la durée de séjour au pays. Cette relation n'apparaît pas clairement pour les salariés nés hors du Canada de notre échantillon. Encore ici, il est difficile d'isoler l'effet de cette variable sur la détermination du revenu de travail puisque les flux d'immigration n'ont pas les mêmes caractéristiques d'une période à l'autre. Qu'il suffise de mentionner que des 250 immigrants arrivés au Canada avant 1946, près de la moitié provenait des Etats-Unis et du Royaume-Uni, alors

---

(1) On peut consulter à cet effet l'analyse longitudinale de l'Etude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada, "Trois ans de vie au Canada", de même que l'étude de Polèse, M. et Le Minh, A, L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-1975, Ministère de l'Immigration du Québec, Etudes et documents no. 3, 1978.

TABLEAU 3.6

Taux horaire moyen de rémunération des travailleurs immigrants selon la période d'immigration, Montréal, 1970

Période d'immigration	Nombre d'observations	Taux horaire moyen ($)
Avant 1946	250	4.55
1946-1960	1057	3.67
1961-1965	349	3.21
1966-1968	337	3.60
1969-1971	153	4.09

Source: Recensement 1971 (bande d'échantillon)

que les travailleurs de ces pays ne composaient que 10% des 349 travailleurs immigrés entre 1961 et 1965. Ceci met en évidence la nécessité d'étudier plus spécifiquement la fonction de détermination du revenu des immigrants, ce qui dépasse le cadre de cette étude.

Finalement, le secteur d'activité déterminera en partie le niveau de revenu; soulignons toutefois que ce ne sont pas tous les modèles d'analyse de disparités de revenu qui retiennent ce facteur. Nous avons constaté, au chapitre précédent, une plus forte concentration d'immigrants dans les secteurs offrant les conditions de travail les moins avantageuses. On peut

chercher à vérifier, à partir cette fois-ci des données de la bande échantillon du recensement de 1971, s'il existe des écarts salariaux significatifs entre immigrants et Québécois d'un même secteur d'activité; le tableau 3.7 traite de cette question[1].

Au niveau de l'ensemble des activités, l'écart est presqu'inexistant. C'est à l'intérieur du secteur des services que les immigrants semblent être le plus défavorisé: leur rémunération horaire moyenne y est inférieure de 5.6% à celle des Québécois. Dans le secteur manufacturier, cet écart est peu marqué et se trouve à l'avantage des immigrants. Lorsqu'on considère ces écarts selon le lieu de naissance des immigrants, on constate que les Italiens ainsi que les Grecs reçoivent une rémunération inférieure (à celle des Québécois) dans tous les secteurs; la relation inverse s'observe chez les immigrants nés au Royaume-Uni et aux Etats-Unis[2].

3.3 Analyse multivariée

Pour cerner les écarts salariaux entre immigrants et Québécois, il faut éliminer les effets des va-

---

(1) La classification sectorielle des données de la bande échantillon ne permet pas une analyse détaillée du secteur manufacturier. Certains tableaux (en annexe) de la compilation spéciale effectuée par Statistique Canada permettent cette analyse.

(2) Exception faite du secteur du commerce et des services.

TABLEAU 3.7

Rémunération horaire moyenne selon certains lieux de naissance et secteurs d'activité, Montréal, 1970

	Québec	Hors Canada	Italie	Grèce	Royaume-Uni	Etats-Unis
Manufacturier	3.41	3.48	2.40	2.96	6.11	4.29
Construction	4.27	4.24	4.15	2.59	5.64	6.21
Transport, communic., services d'utilité publ.	3.85	4.21	3.80	2.93	4.70	4.52
Commerce	3.40	3.42	3.99	2.04	3.34	3.89
Finance, ass., aff. immobilières	3.91	4.34	3.08	-	5.82	7.31
Services	3.92	3.69	2.65	3.88	3.60	4.01
Adm. publique	4.37	4.17	3.17	3.61	4.88	-
Toutes activités	3.74	3.72	2.95	3.23	5.03	4.44

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

riables précédentes; si, en éliminant les différences d'attributs entre les deux groupes, subsistent encore des écarts, on peut aisément supposer que ces derniers relèvent de l'appartenance à un groupe ou l'autre[1]. La technique des moindres carrés ordinaires rend possible un tel exercice. Nous l'avons donc appliquée à l'analyse des écarts salariaux entre immigrants et Québécois.

Les résultats, présentés en annexe, ne sont pas entièrement satisfaisants; en particulier, la valeur explicative (R^2) de notre modèle est faible. Bien que certains coefficients aient des valeurs non significatives, les relations observées sont généralement dans le sens attendu: les femmes ont un salaire inférieur à celui des hommes, les individus de langue d'usage française ont également une rémunération inférieure à celle des individus de langue d'usage anglaise, etc.

En ce qui concerne les salariés qui nous préoccupent, sans normaliser pour les différences d'attributs, le taux horaire moyen de rémunération se situait, en 1970, à $3.74 pour les salariés nés au Québec et à $3.72 pour ceux nés hors du Canada. Sur cette base, l'écart semble inexistant. En normalisant toutefois

---

(1) Ces écarts pourraient également être dus à des différences d'attributs ou à des facteurs de détermination des salaires qui n'ont pas été pris en compte.

pour des différences d'attributs (voir tableau A-10), les immigrants internationaux semblent avoir en 1970 des gains horaires sensiblement en-deça de ceux des salariés québécois. Des essais ont tenté de différencier cet écart selon le lieu de naissance des immigrants de même que selon leur période d'immigration. On trouvera quelques commentaires sur ces essais en annexe.

CONCLUSION

CONCLUSION

La main-d'oeuvre immigrante fait naître des stéréotypes: pour les uns, une main-d'oeuvre à bon marché, exploitée par les entrepreneurs locaux, concentrée dans des occupations négligées par la main-d'oeuvre locale, travailleurs sans visas, insécures et mal informés de leurs droits; pour les autres, une main-d'oeuvre hautement qualifiée, caractérisée par des attitudes d'entrepreneurs, travailleurs venus combler les postes vacants et occupant des postes supérieurs. La distribution socio-économique en U des immigrants répond d'ailleurs à ces stéréotypes. Bien que ces images correspondent à des réalités, on connaît mal leur ampleur.

Nous avons tracé au long de cette étude une image sectorielle du stock d'immigrants qui travaillaient dans la région métropolitaine de Montréal en 1970. L'utilisation des données du recensement de 1971 fait en sorte que les conclusions de cette étude pourraient être légèrement modifiées si on les appliquait à la situation actuelle. Nous avons d'abord identifié deux ensembles de secteurs où l'on retrouvait, en 1970, les conditions de travail les plus favorables ("secteurs forts") et les moins a-

vantageuses ("secteurs faibles"). Dans le premier ensemble, qui regroupait 23% de la main-d'oeuvre montréalaise en 1970, on retrouve le secteur des bâtiments et travaux publics, celui des transports, communications et services d'utilité publique, ainsi que ceux du tabac, de l'imprimerie, de la machinerie, des métaux primaires, de l'équipement de transport et des produits électriques. Dans le second ensemble, regroupant 27% de la main-d'oeuvre montréalaise, on retrouve les secteurs des services personnels, récréatifs et divers, du commerce de détail, du bois, du meuble, des textiles, de l'habillement et de la bonneterie, de même que ceux du cuir et des produits divers de l'activité manufacturière.

En étudiant la concentration sectorielle des immigrants selon cette nomenclature, on constate principalement que:

. les immigrants se concentrent, plus que les Québécois, dans le secteur manufacturier; l'indice de concentration relative[1] dans l'activité manufacturière se situe à 1.45. En fait, cette concentration est beaucoup plus manifeste dans le cas de la main-d'oeu-

(1) Proportion de travailleurs immigrants dans le manufacturier sur celle des travailleurs québécois dans le même secteur.

vre féminine: 36% des travailleuses québécoises se concentrent dans l'activité manufacturière contre 80% des travailleuses immigrantes. Le secteur de l'hébergement et de la restauration présente un indice de concentration relative assez élevé (1.87), mais il n'employait, en 1970, que 5.8% de la main-d'oeuvre née hors du Canada;

. les immigrants ont une concentration plus élevée (38.3%) que les Québécois (25.1%) dans les secteurs offrant les conditions de travail les moins avantageuses; à l'inverse, ils ont une plus faible concentration (17.1%) que les Québécois (23.3%) dans les secteurs offrant les meilleures conditions de travail. Dans les secteurs faibles, l'écart des conditions de travail entre immigrants et Québécois semble accentué par une présence relativement plus faible des premiers dans les occupations supérieures (administrateurs, occupations des sciences naturelles et sociales);

. toujours sur cette base de concentration dans les secteurs faibles et forts, les immigrants nés en Grèce, en Italie et au

Portugal sont les plus défavorisés; ceux nés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Allemagne sont, quant à eux, favorisés par leur répartition sectorielle. Il en est de même pour les immigrants arrivés au Canada avant 1960; ceux dont la période d'immigration est assez récente et leur période d'adaptation moins longue sont défavorisés par leur répartition sectorielle. Ces conclusions se retrouvent dans l'analyse des écarts salariaux;

. lorsqu'on regarde la répartition sectorielle selon le sexe, on constate que les écarts entre la main-d'oeuvre immigrante et québécoise sont plus accentués chez les femmes que les hommes; il en est de même des non-professionnels et de la main-d'oeuvre peu scolarisée. Au niveau de la langue d'usage, les immigrants qui ont adopté l'anglais ont une répartition sectorielle plus avantageuse que ceux qui ont adopté le français; ceux qui n'ont opté ni pour l'anglais ni pour le français ont la répartition sectorielle la plus désavantageuse.

Nous avons, à partir des données de la bande échantillon (1%) du recensement de 1971, étudié plus attentivement les écarts salariaux entre immigrants et Québécois. Dans le secteur des services, qui regroupe un bon nombre d'activités offrant des conditions de travail peu avantageuses, les immigrants ont une rémunération horaire moyenne inférieure de 5.6% à celle des Québécois. Pour l'ensemble des secteurs d'activité, l'écart entre ces deux groupes est presqu'inexistant lorsqu'on ne contrôle pas pour les différences d'attributs. Nous avons utilisé la technique des moindres carrés ordinaires afin d'éliminer les écarts salariaux qui seraient imputables à ces différences d'attributs; les résultats, bien qu'ils ne soient pas entièrement satisfaisants, indiquent un léger écart salarial à l'avantage des travailleurs nés au Québec. Quant aux écarts salariaux entre immigrants de différents lieux de naissance et de diverses périodes d'immigration, les conclusions sont similaires à celles dégagées lors de l'étude des concentrations sectorielles.

Finalement, bien qu'il soit difficile, sinon impossible, d'établir un seuil au-delà duquel la dépendance d'un secteur face à la main-d'oeuvre immigrante soit un phénomène néfaste, on peut souligner

que, dans certaines activités, les immigrants détiennent une part relativement importante. Alors qu'ils ne composent que 20% de la population active montréalaise, ils représentent plus du quart de la main-d'oeuvre immobilisée dans les activités manufacturières (27%) et dans le secteur de l'hébergement et de la restauration; au niveau des activités manufacturières, les immigrants composent 50% de la main-d'oeuvre du secteur de l'habillement et 64% de celle de la bonneterie[1]. A l'inverse, ils sont pratiquement absents dans certains secteurs: c'est le cas de l'administration publique.

Telles sont les principales conclusions qui se dégagent de cette analyse sectorielle. Rappelons toutefois que la démarche utilisée ne nous autorise pas à conclure quant au phénomène de discrimination. A court terme, il faut songer à construire des instruments aptes à fonder de telles analyses; on peut songer à l'élaboration de questionnaires, d'entrevues, ou simplement insérer dans les enquêtes déjà existantes certaines informations relatives à l'immigration. Quant à l'analyse des écarts salariaux, telle que développée au troisième chapitre, il faudrait l'étendre à tous les groupes d'immigrants de façon à cerner diverses fonctions de détermination de revenu. Une

---

(1) Ces deux secteurs comptaient pour 18% de l'emploi manufacturier de la région de Montréal en 1970.

telle approche permettrait de dépasser le simple constat d'un écart salarial entre immigrants et Québécois; elle constituerait une amorce à l'explication de cet écart.

ANNEXES

ANNEXE 1

TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU A-I

Normes générales de travail au Québec

Normes	Spécification
Durée de travail	Durée normale de 45 heures
Temps supplémentaire	Après 45 heures, taux minimum majoré de moitié
Vacances	Durée du congé annuel: 2 semaines après un an Indemnité du congé: 4% des gains annuels
Repos hebdomadaire	24 heures consécutives (dimanche)
Préavis de fin d'emploi	
- avis individuel	1 semaine: travailleur engagé à la semaine 2 semaines: travailleur engagé au mois 1 mois: travailleur engagé à l'année
- avis collectif	2 mois: 10 à 99 employés 3 mois: 100 à 299 employés 4 mois: 300 employés et plus
Fréquentation scolaire	Obligatoire jusqu'à 15 ans
Age minimum d'embauchage	16 ans (sauf quelques exceptions; ex.: mines)
Taux de salaire	Salariés adultes: nov. 1972 : $1.65 nov. 1974 : $2.15 janv.1978 : $3.27

Au Québec, contrairement à d'autres provinces canadiennes, on ne trouve aucune disposition relative aux éléments suivants:

i) congés de maternité
ii) jours fériés payés
iii) prime à l'amplitude

TABLEAU A-2

Employeurs et salariés soumis aux décrets administrés par les comités paritaires aux termes de la loi québécoise des décrets de convention collective (1)

	Employeurs		Salariés	
	1964-65	1972-73	1964-65	1972-73
Distribution alimentaire (2)	1,659	841	7,125	6,481
Stations-service	4,117	5,226	16,937	23,091
Barbiers et coiffeurs	7,054	3,427	9,230	8,132
Industrie manufacturière	3,484	2,105	23,472	28,259
Vêtement et métiers de l'aiguille	1,972	1,695	53,287	45,907
Services	2,011	1,070	14,241	10,335
Autres métiers	898	--	2,102	--
TOTAL	21,195	14,364	126,394	122,705

(1) A l'exception de l'industrie de la construction.

(2) Les décrets ont été abrogés dans ce secteur au cours des années 1972-73.

Source: Paul MALLES, Normes du travail au Canada dans les lois, les conventions et en pratique, Conseil économique du Canada.

TABLEAU A-3

Indemnisation des accidents de travail dans le secteur manufacturier, Québec, 1971

	Montant par ouvrier ($)	Equivalent en heures (1)	Rang
Biens non durables			
Aliments, boissons	59	19.6	10
Tabac	21	5.3	19
Caoutchouc	69	23.7	7
Cuir	19	9.1	16
Textile	45	18.1	11
Bonneterie	29	14.0	13
Vêtements	19	9.0	17
Papier	63	16.6	12
Imprimerie	22	5.8	18
Produits chimiques	41	12.2	14
Divers	55	23.2	8
Biens durables			
Bois	125	55.5	1
Meuble	73	30.7	5
Métaux primaires	113	29.9	6
Produits métalliques	102	31.3	4
Machinerie	116	33.2	3
Equipement de transport	81	22.2	9
Produits électriques	36	11.3	15
Produits miniers non métalliques	119	36.3	2

(1) Indemnisation($) par ouvrier divisée par la rémunération brute horaire. Par exemple, l'indemnisation dans le secteur des aliments et boissons représente 19.6 heures par ouvrier; à savoir $59. divisés par un taux horaire de rémunération de $3.01.

Source: Statistique Canada, catalogue 72-612.

TABLEAU A-4

Répartition des salariés[1] de quelques groupes ethniques selon les principaux lieux de naissance, Montréal, 1970

Groupe ethnique	%	Principaux lieux de naissance
Britannique	92.6	Québec (57.5%), ailleurs au Canada (21.9%), Royaume-Uni (13.2%)
Français	96.6	Québec (92.7%), ailleurs au Canada (3.9%)
Allemand	84.6	Québec (29.7%), Allemagne (40.6%) Europe (autres)[2] (14.3%)
Italien	97.1	Québec (22.8%), Italie (73.3%)
Juif	86	Québec (47.0%), Europe (autres)[2] (33%)

(1) Ayant gagné entre $500. et $40,000.

(2) Europe à l'exclusion du Royaume-Uni, de l'Allemagne fédérale et des pays de l'Europe du Sud (Grèce, Italie...).

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

TABLEAU A-5(a)

Répartition sectorielle des travailleurs immigrants selon la période d'immigration, Montréal, 1970

	Avant '60	1961-65	1966-68	1969-71
Primaire	.3	.3	.1	.3
Ind. manufacturières	34.1	37.2	36.9	31.0
Bâtiments, trav. publics	6.2	5.8	3.3	2.0
Transport, entreposage	5.8	3.8	3.5	3.2
Communication, serv. pub.	1.8	1.2	.9	.9
Commerce de gros	5.3	4.1	4.5	5.6
Commerce de détail	9.8	8.5	8.3	6.9
Fin., ass. et aff. immob.	5.5	3.6	3.9	3.8
Services:				
- Education	5.0	6.7	8.6	10.6
- Santé	4.9	7.2	6.3	9.1
- Serv. aux entreprises	3.7	3.1	3.7	3.9
- Serv. personnels	2.6	2.9	2.7	3.4
- Hébergement, restaur.	5.1	6.1	7.0	7.8
Divers	2.9	3.1	3.5	3.6
Administration publique	2.2	1.4	1.1	.8
Non spécifié	4.8	5.1	5.7	7.1
Toutes activités	100.	100.	100.	100.
	127,517	33,038	33,194	16,185

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU A-5(b)

Répartition sectorielle des travailleurs immigrants selon la période d'immigration, Montréal, 1970

	Avant '60	1961-65	1966-68	1969-71
Aliments, boissons	8.6	6.7	5.5	6.1
Tabac	.7	.1	.1	.5
Caoutchouc	1.3	1.3	2.1	1.7
Cuir	2.3	2.9	2.4	3.6
Textile	4.2	4.8	5.5	7.1
Bonneterie	4.0	7.3	7.0	10.4
Habillement	28.0	33.9	28.4	30.5
Bois	.7	.7	.6	1.1
Meuble	4.0	5.6	5.4	3.1
Papier	2.6	1.4	1.7	2.8
Imprimerie	3.9	2.2	2.6	2.5
Métaux primaires	3.7	2.3	2.2	3.0
Produits métalliques	6.9	7.7	8.6	5.9
Machinerie	2.8	2.6	3.9	3.5
Equipement de transport	6.9	4.4	6.9	2.6
Produits électriques	8.0	7.3	7.3	4.9
Pr. min. non métalliques	1.9	1.4	1.3	1.9
Prod. du pétrole, charbon	.9	.6	.6	.3
Produits chimiques	4.8	3.6	4.2	4.3
Divers	3.8	3.2	3.7	4.3
Total manufacturier	100.	100.	100.	100.
	43,625	12,274	12,215	4,966

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU A-6(a)

Répartition sectorielle des travailleurs
selon le lieu de naissance,
Montréal, 1970

	Québec	Canada (sauf Qué.)	Etats-Unis	Royaume Uni	Allemagne	Italie	Grèce	Portugal	France	Europe (autres)	Asie	Afrique	Antilles	Amérique latine	Autres
Primaire	.6	.5	.3	.4	.2	.3	.1	.3	.3	.3	.1	.1	.2	-	-
Act. manufactur.	24.0	25.5	23.2	30.3	31.8	47.1	38.2	41.9	23.4	36.2	25.6	22.7	24.2	31.0	25.0
Bâtiment, tr. pub.	4.9	3.1	3.2	1.7	4.2	13.0	2.7	5.2	4.2	4.2	1.5	1.8	1.0	2.3	2.4
Transp., entrepos.	6.7	10.2	5.1	8.6	7.3	3.5	2.6	4.4	4.1	4.9	4.8	4.8	5.5	6.0	4.6
Commun. et serv. pub.	3.7	3.6	2.9	2.4	1.4	.9	.4	.3	2.3	1.6	1.4	2.0	1.5	1.6	2.5
Commerce de gros	4.8	4.9	6.5	5.6	8.8	2.8	2.0	2.0	4.9	6.5	5.9	7.5	3.7	3.7	5.6
Commerce de détail	10.8	8.3	8.4	6.9	8.5	8.7	7.7	5.7	10.9	10.9	8.9	13.8	6.7	8.3	5.9
Fin., ass., aff.imm.	5.9	7.8	6.3	10.2	6.6	2.5	1.7	2.2	3.5	4.7	4.7	7.8	5.5	5.1	4.8
Services:															
-Education	6.4	6.9	13.9	7.8	5.5	2.1	1.3	2.1	12.8	5.4	8.8	13.0	9.5	8.5	11.1
-Santé	6.0	7.9	7.6	6.5	5.8	1.8	4.2	6.5	5.5	5.7	11.8	5.0	19.2	10.0	12.2
-Serv. aux entrep.	3.4	4.8	5.3	6.6	4.7	.9	.8	.8	5.2	4.3	4.3	4.9	3.3	4.1	8.7
-Serv. personnels	1.9	1.7	1.3	1.5	2.3	2.9	3.2	3.2	3.2	2.7	2.3	2.4	6.5	4.1	1.9
-Héberg., restaur.	3.1	2.9	2.5	1.9	3.8	4.1	22.2	13.0	7.4	3.5	11.1	4.0	3.3	6.1	6.0
Divers	2.7	3.4	5.1	3.6	3.0	2.0	4.9	4.0	3.7	3.1	1.7	2.7	2.4	4.4	3.3
Admin. publique	6.4	4.6	3.0	2.2	1.6	1.7	.3	1.2	4.2	1.3	1.4	3.2	2.1	.8	2.4
Non spécifié	8.7	4.0	5.3	3.9	4.5	5.8	7.8	7.2	4.4	4.7	5.7	4.3	5.5	4.0	3.7
Toutes activités	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.
	746,589	71,610	9,971	25,494	9,265	48,873	15,131	5,041	13,820	48,259	11,382	10,690	8,198	1,861	1,831

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971

TABLEAU A-6(b)

Répartition sectorielle des travailleurs
selon le lieu de naissance,
Montréal, 1970

	Québec	Canada (sauf Qué.)	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	Italie	Grèce	Portugal	France	Europe (autres)	Asie	Afrique	Antilles	Amérique latine	Autres
Aliments, boissons	13.3	9.3	7.9	7.3	7.1	8.3	4.2	8.1	13.5	7.3	5.8	3.9	6.6	10.3	6.4
Tabac	1.8	1.3	1.2	1.0	7.2	.4	.6	-	.9	.6	.5	-	-	-	3.0
Caoutchouc	2.1	2.3	2.6	1.5	1.4	1.3	1.0	.7	1.3	1.6	1.0	2.3	2.8	-	-
Cuir	3.1	1.2	1.5	.8	.8	2.7	4.1	3.2	2.3	2.8	3.1	2.5	1.9	-	2.1
Textile	4.1	4.7	5.8	3.9	2.6	5.8	3.6	7.7	2.3	4.1	6.4	4.0	7.9	8.0	-
Bonneterie	1.1	.7	2.6	.5	1.9	7.2	14.0	6.3	1.9	4.6	3.6	4.7	4.7	2.0	3.9
Habillement	11.1	6.1	13.2	3.9	8.2	41.5	51.1	44.4	9.8	27.1	25.4	18.6	23.3	14.6	16.1
Bois	1.4	.8	1.3	.4	.8	.9	.6	.6	.9	.4	1.1	.6	.7	-	-
Meuble	2.9	2.2	2.5	.9	7.5	6.0	5.5	6.3	4.4	4.2	1.5	3.2	3.3	3.2	3.9
Papier	4.3	5.8	5.3	4.1	3.7	1.6	.9	.6	2.8	2.1	1.4	2.7	3.0	3.2	6.0
Imprimerie	7.9	6.1	8.6	7.7	6.2	1.1	1.5	.8	7.7	3.1	3.2	7.2	5.1	2.5	5.6
Métaux primaires	3.7	4.1	3.4	4.1	4.0	2.6	.6	1.3	2.2	4.4	1.8	3.2	2.6	7.5	3.2
Prod. métalliques	8.1	7.5	6.1	7.1	10.5	6.9	3.2	8.0	12.2	8.3	5.6	8.0	5.4	12.6	10.3
Machinerie	3.3	4.4	4.9	5.1	5.2	1.2	1.2	.8	4.1	3.6	4.6	3.5	3.9	5.3	3.0
Equip. de transp.	7.2	9.2	6.4	18.1	9.5	2.1	1.9	2.7	13.3	6.8	6.8	8.6	2.8	8.0	-
Prod. électriques	9.4	13.9	11.4	16.2	13.8	3.4	2.8	2.5	6.3	8.0	13.8	9.6	11.9	6.9	20.6
Pr. min. non métal.	3.2	3.1	.6	1.5	1.5	2.6	.2	2.8	2.3	1.5	1.3	2.4	1.2	-	3.2
Pr. du pétrole, charb.	1.8	2.9	2.6	2.0	1.2	.3	-	-	.6	.6	.5	1.0	.8	3.0	3.9
Prod. chimiques	6.4	10.5	7.8	9.9	7.6	1.3	.5	1.4	6.7	4.6	7.1	7.6	6.0	7.7	5.8
Divers	3.8	4.0	4.3	3.9	5.3	2.8	2.6	1.9	4.4	4.3	5.5	6.4	6.0	5.2	3.0
Total manufacturier	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.
	179,128	18,255	2,310	7,740	2,948	23,039	5,873	2,093	3,237	17,467	2,907	2,415	1,966	562	466

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU A-7(a)

Répartition sectorielle des travailleurs selon le lieu de naissance et le sexe, Montréal, 1970

	HOMMES		FEMMES	
	Québec	Hors Canada	Québec	Hors Canada
Primaire	.3	.3	.2	.1
Ind. manufacturières	26.1	34.0	20.0	36.3
Bâtiments, trav. publics	7.0	7.7	.8	.7
Transport, entreposage	9.2	6.3	1.8	2.2
Commun. et serv. publics	3.9	1.6	3.4	1.4
Commerce de gros	5.5	5.6	3.3	3.6
Commerce de détail	10.6	9.4	11.2	8.8
Finances, ass. et aff. immob	4.6	4.2	8.7	6.2
Services:				
- Education	4.2	4.9	10.8	8.8
- Santé	2.8	3.2	12.4	11.1
- Serv. aux entreprises	3.4	4.0	3.4	2.8
- Services personnels	1.1	1.8	3.5	4.5
- Héberg., restauration	2.4	6.9	4.6	3.4
Divers	2.7	3.2	2.7	2.7
Administration publique	7.6	2.1	4.0	1.1
Non spécifié	8.5	4.7	9.1	6.3
Toutes activités	100.	100.	100.	100.
	495,376	140,423	251,228	69,613

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU A-7(b)

Répartition sectorielle des travailleurs selon le lieu de naissance et le sexe, Montréal, 1970

	HOMMES		FEMMES	
	Québec	Hors Canada	Québec	Hors Canada
Aliments, boissons	10.5	5.2	14.4	8.9
Tabac	3.2	.6	1.3	.5
Caoutchouc	1.8	.7	2.2	1.8
Cuir	5.7	2.7	2.1	2.3
Textile	6.1	5.1	3.3	4.6
Bonneterie	.3	9.5	.7	3.3
Habillement	25.1	55.6	5.6	15.0
Bois	.8	.2	1.6	1.1
Meuble	1.9	1.2	3.3	6.1
Papier	4.0	1.5	4.4	2.7
Imprimerie	7.0	2.0	8.2	4.3
Métaux primaires	1.4	.7	4.7	4.3
Prod. métalliques	3.5	1.7	9.9	10.3
Machinerie	1.7	1.0	3.9	3.9
Equiq. de transport	2.2	1.2	9.1	8.9
Produits électriques	9.1	4.0	9.6	9.4
Prod. min. non métalliq.	1.5	.6	3.9	2.3
Prod. du pétrole, charbon	.8	.3	2.2	1.0
Produits chimiques	7.0	3.7	6.1	4.7
Divers	4.5	2.6	3.5	4.5
Total manufacturier	100.	100.	100.	100.
	50,326	25,261	128,802	47,805

Source: Compilations spéciales à partir du recensement de 1971.

TABLEAU A-8

Répartition procentuelle des immigrants selon le lieu de naissance

	Recensement '71	Bande échantillon
Québec	72.6	73.4
Canada (ailleurs)	7.0	7.0
Hors du Canada	20.4	19.6
TOTAL	100.	100.
Etats-Unis	4.8	4.8
Allemagne	4.4	4.0
Royaume-Uni	12.1	12.4
Grèce	7.2	6.3
Italie	23.3	24.9
Europe (autres)	32.0	32.5
Asie, Afrique	10.5	9.5
Amérique latine, Antilles	4.8	4.6
Autres	.9	1.0
TOTAL	100.	100.

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

TABLEAU A-9

Répartition procentuelle des immigrants selon la période d'immigration

	Recensement '71	Bande échantillon
Avant 1960	60.8	60.9
1961-1965	15.7	16.3
1966-1968	15.8	15.7
1969-1971	7.7	7.1
TOTAL	100.	100.

Source: Recensement de 1971 (bande échantillon).

ANNEXE 2

ANALYSE MULTIVARIEE DES ECARTS SALARIAUX

Il ressort du troisième chapitre de l'analyse précédente qu'on ne peut traiter correctement les écarts salariaux sans faire appel à une analyse multivariée. Diverses techniques nous sont offertes mais il est d'usage, en économique, de recourir à celle des moindres carrés ordinaires. Comme la plupart des variables explicatives ou des facteurs de détermination de la rémunération se présentent sous forme discontinue[1], nous transformerons celles-ci en variables dichotomiques. Ainsi, la variable sexe est scindée en deux variables, chacune d'elles reflétant l'appartenance à l'un ou l'autre des attributs, i.e. féminin ou masculin; la variable prend alors la valeur unitaire dans le cas où l'attribut s'applique et la valeur nulle dans le cas contraire.

La technique des moindres carrés ordinaires, appliquée aux écarts de revenus à l'aide de variables dichotomiques, permet de vérifier si l'appartenance à un attribut quelconque, les autres facteurs étant constants, entraîne des écarts de revenus significatifs. Pour simplifier l'exposé, nous allons supposer que nous ne retenons que deux facteurs explicatifs de la rémunération, le sexe (x_1) et la scolarité (x_2), ces deux variables ayant respectivement deux et trois catégories. L'équation à estimer s'écrit:

$$W_i = \alpha + \sum_{j=1}^{2} \beta_j \, x_{1\,i\,j} + \sum_{k=1}^{3} \gamma_k \, x_{2\,i\,k} + U_i \qquad (1)$$

---

(1) Certaines variables telles que l'âge ou la scolarité présentent un caractère continu et pourraient être traitées conséquemment.

où W_i représente le taux horaire de rémunération de l'individu "i", $X_{1\ i\ 1}$ prend la valeur 1 si "i" est de sexe féminin et zéro dans le cas contraire, $X_{1\ i\ 2}$ prend la valeur 1 si "i" est de sexe masculin et zéro dans le cas contraire; le même raisonnement s'applique aux trois catégories du facteur scolarité (x_2), et "U_i" représente le terme résiduel.

L'équation "1" n'est cependant pas estimable sous cette forme puisqu'il n'existe pas de solution unique aux valeurs des coefficients[1]. Pour que l'équation "1" trouve une solution unique, deux méthodes d'estimation peuvent être employées: a) l'estimation sous contrainte quant à la somme des coefficients ou b) l'estimation par omission d'une catégorie. La première méthode offre, sur le plan théorique, de nombreux avantages qui autorisent une analyse exhaustive du phénomène des écarts de rémunération; dans ses travaux sur les disparités de revenus dans la zone métropolitaine de Montréal, J.A. Boulet utilisait cette approche[2].

---

(1) Puisque $X_{1\ i\ 1} + X_{1\ i\ 2} = X_{2\ i\ 1} + X_{2\ i\ 2} + X_{2\ i\ 3} = 1$

(2) Pour un exposé des avantages de cette méthode, on pourra consulter Boulet, J.A., L'analyse des disparités de revenus: un cadre méthodologique de recherche, C.E.C., document no 34, juillet 1975.

La seconde méthode est toutefois la plus couramment employée[1] à cause de ses facilités d'application. Nous avons opté pour cette approche puisqu'elle est en mesure de répondre à notre objectif, à savoir de vérifier si, à attributs égaux, subsistent des écarts salariaux entre les travailleurs immigrants et québécois d'origine. Nous ne cherchons qu'à identifier l'existence de comportements différents entre ces groupes; l'analyse de ces différences dépasse le cadre de notre étude. En ce sens, la seconde approche est parfaitement appropriée à nos besoins.

Suivant cette méthode, nous devons retrancher de l'équation "1" une catégorie pour chacune des variables explicatives. L'équation estimée peut alors s'écrire:

$$W_i = \alpha^* + \beta^* X_{1\,i\,2} + \gamma_{2^*} X_{2\,i\,2} + \gamma_{3^*} X_{2\,i\,3} + U^*_i \quad (2)$$

En substituant $X_{1\,i\,1} = 1 - X_{1\,i\,2}$

$X_{2\,i\,1} = 1 - X_{2\,i\,2} - X_{2\,i\,3}$

dans l'équation "1", on démontre aisément que l'équation

---

(1) Une application récente de cette méthode aux écarts salariaux entre immigrants et autochtones a été effectuée par B.B. et K.K. Tandom, "Wage Differentials Between Native and Foreign Born Canadians", Relations Industrielles, vol. 32, no 2, 1977. Elle concerne cependant le marché torontois.

"2" peut également s'écrire:

$$W_i = (\alpha + \beta_1 + \gamma_1)^* + (\beta_2 - \beta_1)^* X_{1\,i\,2} + (\gamma_2 - \gamma_1)^* X_{2\,i\,2} + (\gamma_3 - \gamma_1)^* X_{2\,i\,3} + U^*_i \qquad (3)$$

L'équation "3" nous indique que l'information retranchée est portée dans le terme constant et que, pour un facteur explicatif donné, les coefficients estimés mesurent l'écart par rapport à celui de la catégorie retranchée. On comprendra que, dans la mesure où l'on retient plusieurs facteurs explicatifs, le terme constant devient difficile à interpréter. Ceci constitue la principale lacune de cette approche; la nature de ce terme constant rend en effet difficile les comparaisons entre équations estimées sur des groupes différents.

Nous avons estimé l'équation "3" pour les 10,943 salariés de notre échantillon avec, comme variable dépendante, le logarithme naturel du taux horaire de rémunération; cette dernière transformation implique que le coefficient de chacune des variables indépendantes est la différence en pourcentage des gains horaires attribuables à cette variable. Les variables explicatives retenues s'inspirent de celles généralement rencontrées dans la littérature sur la théorie du capital humain, i.e:

Ln (taux horaire) = f (éducation, expérience, expérience^2, cours professionnel, sexe, état matrimonial, langue d'usage, profession, secteur d'activité, lieu de naissance).

Les trois (3) premières variables ont été traitées sous forme continue. L'expérience a été mesurée de la façon suivante:

Expérience = âge - (années de scolarité + 6)
si le nombre d'années de scolarité > 9

= âge - 15
si le nombre d'années de scolarité < 9

Les autres variables ont été traitées sous forme dichotonique. Quant à la variable qui nous intéresse plus particulièrement, à savoir le lieu de naissance, nous avons d'abord retenu les catégories suivantes: (1) nés au Québec, (2) ailleurs au Canada et (3) hors du Canada. Les résultats présentés au tableau A-10 sont basés sur cette catégorisation.

TABLEAU A-10

Coefficients de détermination du taux horaire de rémunération - 1970

Variable dépendante: Ln (taux horaire de rémunération)		
Variables explicatives	Coefficients (écart type)	Observations
Constante	.355 (.040)*	-
Education	.040 (.002)*	10,943
Expérience	.024 (.001)*	10,943
Expérience^2	-.0004 (.0003)*	10,943
Cours professionnel	.050 (.015)*	1,926
Sexe:		
- masculin	-	7,070
- féminin	-.209 (.013)*	3,873
Etat matrimonial:		
- célibataire, divorcé	-	4,035
- marié	.123 (.013)*	6,908
Langue d'usage:		
- française	-	7,052
- anglaise	.074 (.014)*	2,866
- autres	-.056 (.026)*	1,025

TABLEAU A-10

Coefficients de détermination du taux horaire de rémunération - 1970

(suite)

Variable dépendante: Ln (taux horaire de rémunération)		
Variables explicatives	Coefficients (écart type)	Observations
Professions		
Travailleurs des industries de transformation	-	367
Administrateurs	.335 (.039)*	703
Occupations des sciences naturelles et sociales	.222 (.042)*	481
Enseignants, professions de la santé	.378 (.041)*	799
Employés de bureau	-.029 (.034)***	2,242
Travailleurs dans les ventes	-.004 (.036)***	1,053
Travailleurs des services	-.171 (.037)*	1,082
Travailleurs du secteur primaire	-.383 (.084)*	64
Usineurs et travailleurs spécialisés dans le montage, la réparation	-.067 (.033)*	1,436
Travailleurs du bâtiment	.023 (.043)***	543

TABLEAU A-10

Coefficients de détermination du taux horaire de rémunération - 1970

(suite)

Variable dépendante: Ln (taux horaire de rémunération)		
Variables explicatives	Coefficients (écart type)	Observations
Professions (suite)		
Personnel d'exploitation des transports, conducteurs de machines	-.164 (.042)*	437
Autres occupations	-.025 (.037)***	634
Occupations ou secteurs non déclarés, membres du clergé, artistes	.011 (.035)***	1,102
Secteurs		
Manufacturier	-	2,962
Primaire	-.125 (.090)**	58
Construction	.190 (.032)*	517
Transport, communication, service d'utilité publique	.137 (.021)*	1,110
Commerce	-.098 (.019)*	1,573

TABLEAU A-10

Coefficients de détermination du taux horaire de rémunération - 1970

(suite)

Variable dépendante: Ln (taux horaire de rémunération)		
Variables explicatives	Coefficients (écart type)	Observations
Secteurs (suite)		
Finance, assurance	.035 (.026)**	642
Services	-.051 (.019)*	2,629
Administration publique	.190 (.027)*	596
Lieu de naissance		
Québec	-	8,035
Canada (ailleurs)	.033 (.023)**	762
Hors du Canada	-.062 (.019)*	2,146

R^2 corrigé = .240

F = 120.44

Ecart-type = .569

Degrés de liberté = 10914

* significatif à .05

** significatif à .2

*** non-significatif

Soulignons en premier lieu la valeur explicative très faible du modèle[1]; de plus, la valeur de certains coefficients, notamment au niveau des attributs professionnels, n'est pas significative. On peut déjà suggérer deux modifications qui amélioreraient ces résultats:

(1) l'exclusion de certains travailleurs marginaux dans leur comportement économique; on peut citer, à titre d'exemple, les membres du clergé et certains travailleurs agricoles;

(2) l'exclusion des femmes; le comportement de ces dernières sur le marché du travail diffère de celui des travailleurs masculins et, à ce titre, il y a tout lieu de croire que la fonction de détermination des revenus est différente pour les deux groupes.

L'interprétation des résultats du tableau A-10 doit être faite à la lumière de ces remarques.

On observe que les femmes, à caractéristiques égales, gagnent moins que les hommes; les salariés de langue d'usage autre que le français et l'anglais gagnent légèrement moins que ceux du groupe de référence, c'est-à-dire les salariés francophones. Quant aux salariés

---

(1) A titre d'indication, une valeur supérieure à .5 pour le coefficient de corrélation multiple est jugée excellente pour une équation de ce type.

qui nous préoccupent, les immigrants internationaux, ils ont eu en 1970 des gains horaires légèrement inférieurs à ceux des salariés québécois de mêmes attributs[1].

A partir du même modèle, d'autres essais ont tenté de différencier cet écart selon le lieu de naissance des immigrants internationaux, de même que selon leur période d'immigration. Malheureusement, ces essais n'ont pas donné les résultats escomptés; sans doute à cause du nombre restreint d'observations dans chacune des catégories, plusieurs coefficients sont non-significatifs. Au niveau des divers lieux de naissance, les coefficients significatifs au seuil de 10% nous indiquent que les salariés italiens ont des gains horaires de 8% inférieurs à ceux des Québécois d'origine, 15% dans le cas des salariés grecs, 27% dans le cas des salariés nés en Amérique latine ou dans les Antilles, 7% dans le cas de ceux nés en Asie et Afrique, 6% dans le cas des salariés regroupés sous la catégorie "reste de l'Europe". Quant à la période d'immigration, les catégories retenues furent les suivantes: (1) avant 1946, (2) 1947-1960, (3) 1961-1965 et (4) 1966-1971.

---

(1) Sans normaliser pour les différences d'attributs, le taux horaire moyen de rémunération est de $3.74 pour les salariés nés au Québec et de $3.72 pour ceux nés hors du Canada.

Le coefficient de la dernière catégorie n'a pu être estimé à cause d'un seuil de tolérance insuffisant; les coefficients des trois (3) premières catégories ont des valeurs respectives de -0.45, -0.32 et -0.87; exception faite du second de ces coefficients, ils ont une valeur significative assez faible.

En conclusion, les résultats du tableau A-10 laissent entendre qu'avec des attributs identiques, les immigrants internationaux ont, dans leur ensemble, des gains horaires inférieurs à ceux des salariés nés au Québec. A partir de ce résultat, la discussion demeure ouverte quant aux causes de cette disparité et pour en débattre correctement, il nous faudrait analyser les différences qui existent entre la fonction de détermination des revenus des Québécois d'origine et celles des divers groupes d'immigrants. Une telle démarche permettrait notamment d'identifier les attributs que les immigrants rentabilisent le moins.

Achevé d'imprimer à
Montréal en novembre 1979, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec

Service de la reprographie